Nations Unies

ASSEMBLEE GENERALE

SEPTIEME SESSION

Documents officiels

382e

SEANCE PLENIERE

Vendredi 17 octobre 1952, à 15 heures

Siège permanent, New-York

SOMMAIRE

Page

Adoption de l'ordre du jour: rapport du Bureau (A/2225) [*suite*] 79

Discussion générale (*suite*) 81

Discours de M. Dennis (Libéria), M. Skrzeszewski (Pologne) et M. Martin (Canada) 81

Président: M. Lester B. PEARSON (Canada).

Adoption de l'ordre du jour: rapport du Bureau (A/2225) [*suite*]

[Point 7 de l'ordre du jour]

PREMIÈRE PARTIE (*fin*)

1. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): A la suite de l'inscription, décidée à la [*381ème*] séance de ce matin, du point 66 de l'ordre du jour provisoire, un ou deux représentants désirent expliquer leur vote. Ils m'avaient adressé une demande à cet effet, mais je ne l'avais pas encore reçue au moment où nous avons levé la séance. Ils vont procéder maintenant à cette explication de vote avant que nous ne passions au point suivant de l'ordre du jour.

2. M. HOPPENOT (France): A titre d'explication de vote, la délégation française tient à déclarer que le Gouvernement de la République s'est toujours montré opposé à toute discrimination de quelque nature que ce soit, raciale, religieuse ou autre, mais qu'il ne saurait admettre la tendance de certains Etats à s'ingérer systématiquement dans les affaires intérieures d'autres Etats et à entraîner les Nations Unies dans cette ingérence, en violation des dispositions formelles de la Charte. C'est uniquement pour cette raison de principe que la délégation française s'est prononcée contre l'inscription du point 66 à l'ordre du jour.

3. M. POLITIS (Grèce) (*traduit de l'anglais*): Ma délégation a voté pour l'inscription du point 66 à l'ordre du jour, mais je tiens à déclarer que nous nous réservons le droit de prendre plus tard la parole tant sur la compétence de l'Assemblée que sur le fond de la question.

4. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Puisque aucune autre délégation ne désire expliquer son vote sur ce point, nous allons passer à la question suivante.

5. Nous avons adopté les points dont le Bureau a proposé l'adoption dans la première partie de son rapport [*A/2225*], intitulée: "Adoption de l'ordre du jour". D'autre part, les trois premiers paragraphes de cette partie exposent les raisons pour lesquelles le Bureau n'a pas recommandé de porter sur la liste des questions soumises à l'Assemblée générale certains points qui figuraient dans l'ordre du jour provisoire. Le paragraphe 1 explique pourquoi le Bureau propose de ne pas retenir le point 25 de l'ordre du jour provisoire [*A/2158*]; le paragraphe 2 explique pourquoi le Bureau n'a pas recommandé d'inscrire la partie *a* du point 31 de l'ordre du jour provisoire; et le paragraphe 3 expose que l'Irak, qui avait proposé à l'origine le point 63 de l'ordre du jour provisoire, a retiré sa proposition par la suite en faveur de la proposition faite sur le même sujet par un certain nombre d'Etats, dont l'Irak. Le paragraphe 5 indique que le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale la suppression du point 58 de l'ordre du jour provisoire: "Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité". Ce point est donc rayé de l'ordre du jour, étant entendu que la Commission du droit international continuera à examiner cette question.

6. Si aucun représentant ne désire faire des observations sur ces paragraphes, nous passons maintenant à la deuxième partie du rapport du Bureau.

DEUXIÈME PARTIE

7. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): On constatera que le Bureau a recommandé l'examen de vingt-deux points en séance plénière. Cette liste des questions assignées aux séances plénières convient-elle à l'Assemblée générale? Bien qu'aucun représentant n'exprime maintenant le désir de parler, j'ai cru comprendre que certaines délégations désiraient faire des observations à ce sujet. Il est possible que ces délégations ne soient pas présentes en ce moment. Nous pourrions donc passer à la prochaine série de questions et reprendre plus tard l'examen de ces vingt-deux points.

8. M. PAJWAK (Afghanistan) (*traduit de l'anglais*): Comme l'a dit le Président, certaines délégations auraient en effet désiré faire des observations au sujet des points que le Bureau a recommandé d'assigner aux

séances plénières. Mais ces délégations ne sont pas ici pour le moment. Ayant compris, après m'être entretenu avec elles, qu'elles allaient prendre la parole à ce sujet, j'avais simplement envisagé de manifester mon approbation sincère de leur position.

9. Je désire faire observer dès maintenant que, contrairement à la procédure normale de l'Organisation des Nations Unies, le Bureau recommande d'assigner aux séances plénières une question que devrait examiner la Troisième Commission. Cette question, qui concerne les "recommandations relatives au respect, sur le plan international, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes", présente pour ma délégation une grande importance. Comme les représentants le savent, la délégation de l'Afghanistan attachait à cette question une importance extrême à la dernière session de l'Assemblée générale et y attache toujours la même importance.

10. La seule raison que l'on m'ait donnée de cette recommandation d'assigner la question à une séance plénière est que certaines délégations estiment que l'importance de cette question est si considérable que le fait de l'examiner au cours d'une ou de plusieurs séances plénières lui donnerait le relief qu'elle mérite. Je leur suis reconnaissant de cette attitude. Au cours de la dernière session, lorsque ma délégation a déposé le projet de résolution relatif au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes [*A/C.3/L.186 et Add.1*], notre premier souci était d'attirer l'attention de certaines délégations sur l'importance de cette question. Il semble que ce résultat soit aujourd'hui atteint.

11. L'examen de cette question entraînera la discussion d'un projet de texte, et je ne pense pas qu'il convienne de discuter en détail les questions de rédaction au cours d'une séance plénière. J'estime que les commissions ont précisément pour but de procéder à ces examens détaillés et que la question ne doit venir en séance plénière que lorsque la commission a déjà décidé des questions de détail. Nous savons que les limites imposées aux séances plénières par le règlement intérieur ne permettront pas aux orateurs d'exprimer leur opinion aussi complètement qu'ils le désirent sur un point donné, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un point de rédaction.

12. Nous proposons donc d'assigner ce point à la Troisième Commission pour étude. Cette proposition n'est pas une motion officielle. Si le sentiment général des délégations s'y oppose, nous n'insisterons pas. Toutefois, ma délégation désire faire une réserve: au cas où il serait décidé que cette question doit être débattue en séance plénière — et, je le répète, nous ne nous y opposerons pas si tel est le sentiment général de l'Assemblée — nous soutenons que nous devrions avoir la possibilité d'exprimer notre point de vue en séance plénière d'une façon aussi détaillée que nous pourrions le faire à la Troisième Commission.

13. Mme FIGUEROA (Chili) (*traduit de l'espagnol*): Ma délégation est disposée à appuyer la proposition de l'orateur qui m'a précédée. Nous savons tous qu'à sa sixième session, l'Assemblée générale a décidé, aux termes de la résolution 545 (VI), de faire figurer dans le pacte ou dans les pactes relatifs aux droits de l'homme un article concernant le droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans cette résolution, l'Assemblée générale invitait aussi la Commission des droits de l'homme à élaborer des recommandations relatives au respect, sur le plan international, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et à lui soumettre ces propositions lors de la septième session.

14. Je tiens à déclarer que notre délégation a accueilli avec faveur le renvoi de certains points de l'ordre du jour aux séances plénières, sans passer par l'intermédiaire des commissions. Je crois que cette procédure aura pour effet de rendre plus rapides et plus efficaces les travaux de l'Assemblée générale; toutefois, dans le cas particulier dont nous nous occupons, étant donné que le sujet dont traitent ces recommandations a été particulièrement controversé au cours des débats des dernières sessions de l'Assemblée générale, nous estimons que ce désir de gagner du temps, d'économiser des efforts et d'abréger les débats en saisissant directement l'Assemblée générale de cette question pourrait produire le résultat inverse du résultat cherché c'est-à-dire entraîner des débats plus longs et une plus grande perte de temps. Etant donné la nature même de la question et, en outre, le fait que le rapport du Conseil économique et social à l'Assemblée générale [*A/2172*], que nous avons sous les yeux, nous signale en particulier dans ses paragraphes 553 et 554 qu'il s'agit de questions auxquelles nous devrons consacrer une étude attentive, ma délégation est d'avis qu'il conviendrait que ce point soit examiné d'abord au sein de la commission compétente.

15. M. KYROU (Grèce) (*traduit de l'anglais*): Notre délégation attache une importance particulière au point 30. Qu'il me soit permis de répéter ce que j'ai déjà eu l'honneur de déclarer devant le Bureau. Notre délégation est disposée à assigner les vingt-deux points aux séances plénières. S'il est prouvé, au cours des échanges de vues qui auront lieu en séance plénière, qu'il est préférable d'assigner le point 30 à une commission, il sera toujours possible de le faire.

16. M. BAROUDI (Arabie saoudite) (*traduit de l'anglais*): Ma délégation estime qu'aucun précédent n'autorise à assigner un tel point aux séances plénières de l'Assemblée générale. La Troisième Commission a décidé que le droit des peuples et des nations à disposer d'eux-mêmes rentre dans le cadre de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et elle a consacré trois séances à l'examen de cette question.

17. Le Conseil économique et social ne comprend que dix-huit Etats Membres des Nations Unies, alors que la Troisième Commission, lorsqu'elle a examiné cette question, a pris connaissance de l'opinion d'une soixantaine de nations au sujet de cet article primordial relatif aux droits de l'homme. Par conséquent, rien, à notre avis, ne justifie le renvoi de cette question à une séance plénière sous prétexte de gagner du temps.

18. Nous nous sommes réunis à maintes reprises en petits groupes pour examiner cette question. Il serait de peu de profit de nous réunir en Assemblée pour procéder à un échange de vues au sujet d'une question aussi vitale. J'ai entendu dire que, du fait que la Quatrième Commission s'intéresse à cette question, on gagnerait du temps en la renvoyant à une séance plénière au lieu de la soumettre à l'examen de deux commissions distinctes. Ou bien la Troisième Commission peut inviter la Quatrième Commission à venir examiner la question avec elle, au cas où elle aurait des idées, ou bien la Quatrième Commission peut prendre une décision et la soumettre à la Troisième Commission

après avoir pris connaissance de la décision que celle-ci aura prise au sujet de cet article.

19. Cet article ne peut faire l'objet d'aucun compromis. Je crois savoir que trente-sept nations ont voté pour la présence d'un article formel dans le pacte relatif aux droits de l'homme. Certains d'entre nous sont enclins à estimer que ce serait là attaquer la décision déjà prise à la sixième session de l'Assemblée générale[1]. Il serait inconstitutionnel, en ce qui concerne la Troisième Commission, de soulever de nouveau la question en séance plénière sous la forme proposée par le Conseil économique et social. Il est très vrai que tel est l'objet de la recommandation. Mais, il ne faut pas perdre de vue qu'elle ne reflète que l'opinion de dix-huit membres.

20. Je propose de renvoyer encore cette question à la Troisième Commission.

21. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Aucun autre orateur n'ayant demandé la parole au sujet du point 30, je proposerai à l'Assemblée générale de le rayer de la liste des questions à examiner en séance plénière et de l'inscrire sur la liste des questions assignées à la Troisième Commission.

Par 26 voix contre 14, avec 6 abstentions, la proposition est adoptée.

La liste des questions dont le renvoi aux séances plénières est recommandé est adoptée sous réserve de cette modification.

Les listes de questions dont le renvoi à la Première Commission, à la Commission politique spéciale et à la Deuxième Commission respectivement est recommandé sont adoptées.

La liste des questions dont le renvoi à la Troisième Commission est recommandé est adoptée, sous réserve de l'addition du point 30, primitivement inclus dans la liste des questions assignées aux séances plénières.

Les listes de questions dont le renvoi aux Quatrième, Cinquième et Sixième Commissions respectivement est recommandé sont adoptées.

TROISIÈME PARTIE

Les recommandations relatives à l'horaire des séances et à la date approximative de clôture de la session sont adoptées.

22. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): A moins d'objection, je déclare que le rapport du Bureau est approuvé dans son ensemble, compte tenu des modifications qui viennent d'y être apportées.

Il en est ainsi décidé.

Discussion générale (*suite*)

[Point 8 de l'ordre du jour]

DISCOURS DE M. DENNIS (LIBÉRIA), M. SKRZESZEWSKI (POLOGNE) ET M. MARTIN (CANADA)

23. M. DENNIS (Libéria) (*traduit de l'anglais*): Nous sommes réunis, pour la septième session annuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans cette nouvelle construction, fastueuse et magnifique, offerte et consacrée aux Nations Unies, dans ces édifices destinés à nous voir conjuguer nos efforts pour faire régner parmi les hommes les concepts de la paix mondiale, de la bonne volonté, de l'égalité et des droits de l'homme.

24. Notre reconnaissance va au Gouvernement et au peuple des Etats-Unis d'Amérique, sur le territoire de qui ces bâtiments sont construits; au donateur du terrain sur lequel ce foyer permanent de l'Organisation des Nations Unies a pu s'ériger, ainsi qu'à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à cet effort digne d'éloges.

25. Les membres de la délégation du Libéria sont venus apporter leur concours à l'effort commun en vue d'instaurer et de prolonger l'ère de paix. Nous sommes décidés à appuyer les mesures conçues en vue de réaliser et de maintenir la paix internationale et la liberté, non seulement au profit des nations mais également au profit des individus.

26. Bien qu'il soit réconfortant de constater que notre grande Organisation internationale se réunit sans que des Etats Membres soient plongés dans une lutte mondiale, armée et meurtrière, et bien qu'il soit incontestable que ce sont la grande influence et les puissants efforts de l'Organisation des Nations Unies qui, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale — époque à laquelle l'Organisation s'est créée — ont permis d'écarter une nouvelle guerre mondiale, chacun de nous, à vrai dire, peut reconnaître en toute franchise que les attitudes adoptées par les Etats Membres dont se compose l'Organisation n'ont pas répondu et ne répondent pas suffisamment au symbole, à l'esprit, aux objectifs et aux buts en vue desquels on a fondé l'Organisation des Nations Unies et que l'on désirait qu'elle représentât.

27. La plupart des Etats Membres semblent s'être répartis en deux camps distincts — pour notre part, nous l'admettons — camps que nous appelons le bloc oriental et le bloc occidental, et les rapports entre ces deux groupes distincts ont évolué vers ce que nous appelons une guerre froide. Cet état de choses dure depuis près de sept ans, et la tension, les antagonismes et les inimitiés qui se manifestent dans notre sein ont pris un caractère si aigu et si violent que nous en sommes venus au point où même le bel art du langage diplomatique dans la discussion, les règles et la courtoisie qui caractérisaient les échanges de vues divergentes dans la diplomatie des Etats civilisés semblent être ignorés ou délaissés.

28. Dans l'enceinte même où notre Organisation tient séance, des Etats Membres s'affrontent dans les termes les plus durs; les émissions radiodiffusées se livrent aux mêmes excès. Il est alarmant, quand on songe aux progrès immenses, inouïs et formidables que l'humanité a accomplis dans le domaine de la science et de l'invention, de constater que son comportement semble indiquer une régression dans celui de la culture et du raffinement. Si les grands politiques d'antan des pays qui sont représentés ici aujourd'hui pouvaient venir nous parler, ils pourraient fort bien nous dire la honte que leur inspirent notre conduite et notre comportement.

29. L'objectif suprême de l'Organisation des Nations Unies est d'instaurer et de maintenir la paix et la bonne volonté entre les nations et les hommes, qui devront s'accorder réciproquement un traitement et un respect fondés sur la justice et l'équité. Nous ne pourrons jamais instaurer la paix et la bonne volonté si nous continuons de suivre notre voie actuelle, caractérisée par la haine, la méfiance, l'égoïsme, les nationalismes

[1] Voir les *Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, Séances plénières,* 375ème séance.

individuels et la rapacité. Nous ne pourrons instaurer la paix et la bonne volonté dans le monde en ayant recours à la force et à la puissance; ce n'est pas à l'aide de puissantes forces aériennes, navales ou terrestres, ou d'armes atomiques ou autres, que l'Organisation des Nations Unies ou tout autre organisme pourra instaurer la paix, j'entends une paix universelle et stable; mais c'est l'amour, l'altruisme des nations et l'unité internationale qui peuvent nous conduire à la paix.

30. Il faut mettre, à un moment donné, un terme aux sentiments d'amertume et aux rapports tendus entre les pays qui ont souscrit à la Charte des Nations Unies; nous devons mettre en œuvre, nous devons respecter les principes énoncés dans ce document immortel et sacré auquel nous avons souscrit et qui était destiné, dans l'esprit de ses auteurs, à servir d'ancre de salut pour notre Organisation dans sa lutte pour la paix mondiale. Il faut que l'Est et l'Ouest, que l'Ouest et l'Est, s'entendent et peut-être se réconcilient, et le Gouvernement du Libéria, représenté par sa délégation à l'Assemblée générale, vous conjure tous, vous supplie tous de modifier radicalement les attitudes actuelles, de faire usage des nombreux comités de conciliation ou de réconciliation institués par notre Organisation en vous attaquant aux racines du mal qui divise les pays Membres de notre Organisation et de trouver une solution qui permette de réunir des amis depuis si longtemps divisés.

31. La race humaine, les nations de la terre, les hommes, les femmes et les enfants, les richesses du monde, la civilisation, la culture, la religion, la terre elle-même et même la nature vous implorent, car nul être ni rien de tout cela ne pourrait supporter l'épreuve qu'imposerait une autre guerre avec tous les engins de destruction que possèdent les nations. Si nous manquons de répondre à l'appel de toutes ces forces et à la voix de notre juste conscience de mettre fin à la guerre froide qui ne saurait mener qu'à une guerre sanglante et universelle susceptible de détruire la civilisation, la culture, la race humaine et tout ce qu'au cours des siècles nous nous sommes efforcés de créer et de maintenir, nous, les dirigeants du monde d'aujourd'hui dans les domaines de la politique, de la science et de la culture, serons responsables du vandalisme et de l'anéantissement qu'un tel holocauste pourra entraîner.

32. Plusieurs questions ont paru à maintes reprises à l'ordre du jour des sessions de l'Assemblée générale; elles ont fait l'objet de discussions prolongées qui n'ont abouti à aucune solution, simplement parce que, dans nos délibérations, l'esprit de compromis, dont les mérites sont grands, a singulièrement brillé par son absence. Tant qu'un Etat ou un groupe d'Etats estimeront que leurs vues sur une question donnée doivent, à tous égards et en tout temps, prévaloir, il ne pourra y avoir de solution à ces problèmes.

33. Si l'on veut que, dans la recherche de la paix, le monde réalise son unité, qu'il soit prêt à prévenir ou à arrêter l'agression quelle qu'en soit l'origine, et qu'il en soit capable, les dirigeants des Nations Unies devraient avoir suffisamment de hardiesse pour reconnaître sans réserve le droit naturel et inaliénable des hommes et des femmes de toutes les races à l'égalité, à la liberté et à l'indépendance. Il faut que nous nous rendions compte que les hommes ne continueront pas à lutter pour sauvegarder un édifice politique et social au sein duquel on leur refuse la liberté et l'indépendance et pour la sauvegarde duquel on les appelle à lutter.

34. Il est réconfortant pour nous tous, peuples épris de liberté, et en particulier pour nous autres peuples d'Afrique, de noter que, grâce à l'action de l'Organisation des Nations Unies, un Etat indépendant de plus vient de naître sous le nom de "Royaume-Uni de Libye".

35. C'est un fait bien connu que, dans certains Etats, persiste encore la vieille théorie qui veut que certains peuples, pour une raison ou pour une autre, ne puissent s'élever à la condition d'Etats indépendants et souverains dans le concert des nations. Nous avons l'ardent espoir que l'Organisation des Nations Unies continuera sans cesse de faire pression sur les Puissances coloniales pour qu'elles desserrent leur étreinte dans les régions du monde colonial où le désir d'autonomie et d'indépendance a pris des proportions considérables. Nous espérons que ces peuples qui luttent pour leurs aspirations continueront à retenir la sympathie et l'intérêt de l'Assemblée générale.

36. La position du Gouvernement du Libéria à l'égard de cette question fondamentale, importante entre toutes, a été définie en termes clairs et vigoureux par le Président de la République, le 7 janvier 1952, lorsqu'il a notamment déclaré:

> "Avec la ferme croyance et la foi inébranlable dans cet axiome que tous les hommes naissent libres et indépendants et ont, par conséquent, droit aux avantages et privilèges que suppose la faculté de disposer d'eux-mêmes ainsi que le droit naturel de conduire leurs propres affaires politiques, nous nous efforcerons de coopérer avec tous les peuples et toutes les nations démocratiques et épris de liberté, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, pour faire adopter des mesures grâce auxquelles la foule innombrable des êtres humains qui vivent dans la plupart des régions insuffisamment développées du monde et qui, en raison des conditions particulières dans lesquelles ils vivent, sont considérés comme n'étant pas encore mûrs pour assumer la responsabilité de la pleine souveraineté et de la pleine indépendance, pourra partager cette responsabilité avec nous dans le plus bref délai.
>
> "Tel est le but ultime de la Déclaration universelle des droits de l'homme que nous avons, avec la majorité des Etats Membres, adoptée sans réserve. Le devoir sacré de mettre en œuvre toutes les dispositions de cette déclaration ne doit pas être seulement un point d'honneur pour l'Organisation des Nations Unies, mais me semble constituer le bastion de la compréhension et offrir la voie la plus sûre vers la paix et le bonheur universels et durables."

37. Tel est l'esprit, tel est le principe qui guidera la délégation du Libéria dans son attitude à l'égard de toutes celles des questions relatives au destin des peuples qui pourront faire l'objet de notre examen au cours de la présente session.

38. M. SKRZESZEWSKI (Pologne): Lorsque, après une lutte sanglante et héroïque contre le fascisme, les nations du monde décidèrent de maintenir la paix par un effort commun et de prévenir l'explosion d'une nouvelle guerre, elles créèrent, à cette fin, l'Organisation des Nations Unies. La tâche de cette Organisation consistait, ainsi que le veulent les stipulations de

la Charte, à réaliser la coopération internationale, l'entente entre les nations, à écarter les menaces à la paix et à réprimer tout acte d'agression, où qu'il se produise. Nous nous souvenons tous avec quelle sympathie, il y a sept ans, les peuples saluaient la naissance de l'Organisation des Nations Unies et comment ces peuples y rattachaient leurs espoirs de paix durable après les terribles années de la dernière guerre.

39. Les gouvernements des Etats faisant partie des Nations Unies ont apposé leur signature au bas de la Charte, promettant ainsi solennellement, et avec gravité, de respecter ses stipulations. La Charte des Nations Unies est donc devenue un document international important de la période d'après-guerre. Elle est devenue un document qui aurait dû être respecté et mis en pratique d'une façon concrète.

40. En nous réunissant chaque année, à l'occasion des sessions de l'Assemblée générale, nous établissons le bilan de chaque période écoulée et donnons notre appréciation sur la situation en cours. Aujourd'hui, plus de sept ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes amenés à constater que la fidélité aux décisions de la Charte n'a pas été gardée par tous les Membres. Seuls, certains, parmi les gouvernements qui représentent la réelle volonté de leurs peuples, suivent opiniâtrement le chemin tracé par la Charte. Leur politique demeure une politique de paix. Conformément au paragraphe 2 de l'Article premier de la Charte, ces gouvernements font tout pour "développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde".

41. Je pense ici, avant tout, à l'Union des Républiques socialistes soviétiques et à sa politique de paix, politique qui se trouve symbolisée par la construction pacifique qui se poursuit dans ce pays et par les propositions tendant au maintien de la paix et à la coopération pacifique entre nations, propositions présentées inlassablement dans le forum de notre Organisation et en dehors de celle-ci. Nous devons constater que c'est l'Union soviétique qui a respecté et respecte les principes de l'exécution des traités internationaux et de la fidélité aux engagements internationaux librement consentis. Nous sommes témoins de la politique de l'Union soviétique conforme aux principes de la Charte, d'une réelle politique de paix.

42. D'autres pays encore, appartenant au camp du progrès, défendent, eux aussi, les principes de la Charte. La Chine populaire, deuxième grande Puissance, l'un des fondateurs de notre Organisation, s'étant affranchie du joug de l'exploitation étrangère et d'un gouvernement corrompu, s'est rangée du côté des Etats qui gardent leur fidélité à la cause de la paix. Elle défend les principes qui sont incarnés dans les décisions de la Charte. Hélas! la Chine populaire, contrairement à tous principes et au droit, se voit refuser sa place dans l'Organisation des Nations Unies par ceux-là mêmes dont l'activité est en flagrante contradiction avec les buts de notre Organisation.

43. La Pologne, elle aussi, défend inébranlablement les principes de la Charte. Nous sommes un pays qui a connu d'atroces souffrances. Nous sommes une nation qui a conquis le régime de démocratie populaire et qui avance vers un avenir meilleur et plus heureux. Au moment où se créait notre nouvel Etat, en 1944, notre pays était ruiné et pauvre; sa situation était alors beaucoup plus mauvaise qu'elle ne l'avait été en 1939, lorsque nous comptions parmi les pays pauvres et arriérés de l'Europe. Durant ces sept dernières années, la Pologne populaire a relevé une masse énorme de ruines, sa vie économique sert les intérêts de la nation, elle réalise le deuxième plan économique échelonné sur plusieurs années. Nous construisons des usines, des villes et des cités nouvelles, nous érigeons une nouvelle Varsovie, dont les beaux quartiers nouveaux constituent un symbole de notre création pacifique.

44. L'année 1952 fut, pour la Pologne, une nouvelle année de réalisation de notre grand programme de construction pacifique, de notre Plan sexennal. Nous avons fait de nouveaux progrès dans le domaine de notre développement industriel et agricole, dans le domaine de nos transports, de la culture, de l'éducation et dans celui de la protection de la santé. Nous investissons des sommes de plus en plus importantes dans la construction de nouvelles usines, ainsi que dans l'accroissement et la modernisation des anciens établissements industriels. L'Etat populaire entoure l'agriculture d'une protection de plus en plus étendue. Les dépenses pour le développement des assurances sociales et des écoles sont en progression constante. Sont également en progression constante les dépenses budgétaires destinées à la défense de la santé, à la protection de la mère et de l'enfant, à la construction de nouveaux hôpitaux, sanatoria et maisons de repos.

45. Nous faisons disparaître systématiquement, et à un rythme de plus en plus accéléré, l'état arriéré de notre économie. Notre pays se transforme en un pays de haute technique, avec une industrie et une agriculture modernes. Nous produisons actuellement trois fois plus qu'avant-guerre. Notre production atteint, en 1952, 310 pour 100 par rapport à l'année 1938, et sa valeur par habitant est quatre fois plus élevée.

46. Pendant les huit années du pouvoir populaire, nous avons publié 500 millions de livres, soit 100 millions de plus que ne l'avait fait la Pologne d'avant-guerre au cours de vingt années. Nos écoles sont fréquentées par un nombre d'élèves trois fois plus élevé que celui d'avant la guerre, et le nombre des écoles professionnelles a quadruplé. En 1951, nous avons construit 100.000 pièces à usage d'habitation.

47. Nous avons liquidé, une fois pour toutes, le fléau du chômage, et cela aussi bien dans les villes qu'à la campagne.

48. Toutes nos conquêtes, les réalisations de nos plans économiques, témoignent de l'unité morale et politique de notre peuple. Nos succès résultent également de l'aide considérable et désintéressée que la Pologne populaire a reçue et reçoit, sur une très grande échelle, de l'Union soviétique. Ces succès sont le fruit d'une collaboration économique d'un type nouveau entre les pays du camp de la paix, collaboration fondée sur le principe d'assistance mutuelle, d'égalité et de confiance.

49. Sur le plan international, nous signons des traités et des accords qui expriment notre volonté de collaboration pacifique. Nous exécutons scrupuleusement nos engagements internationaux — au nombre desquels se trouvent des engagements économiques — et nous conformons rigoureusement aux dispositions de la Charte, car nous avons toujours considéré, et nous continuons à le faire, que l'Organisation des Nations

Unies peut et doit rester un instrument de sauvegarde de la paix. C'est pourquoi, parlant à cette tribune au nom du Gouvernement polonais, j'ai absolument le droit d'affirmer que la Pologne a tout fait pour que l'Organisation des Nations Unies s'acquitte des tâches qui lui ont été assignées.

50. Toutefois, en dépit des efforts accomplis par l'Union des Républiques socialistes soviétiques et par les autres Etats du camp de la paix, l'Organisation des Nations Unies n'a pas, jusqu'à présent, répondu aux espoirs que sa fondation avait fait naître. Il n'est pas jusqu'au rapport du Secrétariat, soumis à la présente session, qui n'ait dû reconnaître que les nations ne considèrent plus l'Organisation des Nations Unies comme étant l'unique, ou même seulement le principal, instrument du maintien de la paix [2].

51. L'Organisation des Nations Unies n'a pas su arrêter la course aux armements, éliminer la tension internationale, défendre l'humanité contre le cauchemar que représente la possibilité de l'emploi des armes de destruction massive; elle n'a pas su, jusqu'à présent, arriver à faire cesser les opérations de guerre en Corée.

52. C'est pourtant un fait que les peuples du monde aspirent à la paix. Le mouvement mondial des défenseurs de la paix est devenu une force puissante unissant des masses d'hommes d'opinions différentes, dans un effort commun tendant à empêcher une nouvelle guerre. Le mouvement mondial de la paix montre les possibilités d'une collaboration entre les peuples et de leur coexistence.

53. Comment, alors, est-il devenu possible qu'en dépit du profond désir de paix manifesté par les peuples, et en dépit d'une politique de paix poursuivie par les Etats appartenant au camp du progrès, la situation internationale demeure tendue? Quelles sont les raisons du grave danger qui menace la cause de la paix?

54. La réponse à cette question, nous la trouvons dans la politique de certains Etats, et avant tout dans celle du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Sans même attendre la fin des opérations militaires de la deuxième guerre mondiale, les Etats-Unis s'acheminaient vers la troisième guerre mondiale, à la préparation de laquelle ils procèdent actuellement. Il convient de rappeler, à titre d'exemple, que des consultations entre chefs militaires anglais et américains, en vue d'arrêter la stratégie de la future guerre, ont déjà eu lieu lors de la Conférence de Potsdam. Il suffit, pour s'en convaincre, de se référer aux souvenirs du général Arnold, Chef de l'aviation américaine, contenus dans le livre intitulé *Global Mission* (Mission mondiale) où l'auteur rapporte les entretiens qu'il a eus avec le maréchal Portal, alors Chef d'état-major de l'aviation britannique: les interlocuteurs sont parvenus à la conclusion que, pour pouvoir employer efficacement des forces stratégiques, il est indispensable d'établir des bases en différents points du monde, de façon à atteindre tout objectif qu'il sera nécessaire de bombarder. Le Secrétaire d'Etat américain de l'époque, M. Byrnes, présent à cette conférence, formula, à l'intention du général Arnold, la conception des Etats-Unis en matière de politique étrangère: ce n'est pas dans l'intérêt de la démocratie, mais dans l'intérêt des Etats-Unis, a-t-il dit, que le monde d'après-guerre doit être construit.

[2] *Ibid., septième session, Supplément No 1,* chapitre V, section a, premier paragraphe.

55. Ce sont là des buts que la politique des Etats-Unis a poursuivis au cours des sept dernières années. Chaque année apporta des preuves nouvelles démontrant son hostilité à l'égard de la paix. Cette politique a trouvé son expression dans l'attitude des Etats-Unis envers les pays de l'Europe occidentale, dans la doctrine Truman, dans le Plan Marshall, dans le Traité de l'Atlantique nord, dans la remilitarisation de l'Allemagne occidentale. Dans les Balkans, les Etats-Unis utilisent le régime de Belgrade, à leur obédience, comme base d'opérations visant en premier lieu les voisins immédiats de la Yougoslavie. Les fonctions particulières dont la Yougoslavie a été chargée sont de provoquer des incidents de frontière et d'apporter une aide servile à l'organisation d'une aile agressive du bloc atlantique dans les Balkans. Dans le Proche-Orient et au Moyen-Orient, les Etats-Unis s'efforcent d'assujettir les peuples de cette partie du monde en exerçant sur eux une pression politique et économique, et en tentant d'échafauder un pacte, de caractère agressif, pour le Proche-Orient et le Moyen-Orient. En Extrême-Orient, les Etats-Unis font la guerre en Corée et cherchent à l'étendre à la Chine, à conclure un pacte du Pacifique, et ils procèdent à la remilitarisation du Japon.

56. Afin de justifier cette politique, les Etats-Unis invoquent comme prétexte le prétendu danger de la part du prétendu bloc soviétique, et le prétendu danger d'agression qui menacerait les Etats-Unis et ce, malgré l'évidence des faits qui prouvent que ce sont précisément les Etats où le peuple a pris le pouvoir qui construisent chez eux un régime nouveau et qui demeurent au premier rang de la lutte pour la paix; que ce sont eux qui ont érigé en loi l'interdiction de la propagande de guerre; que ce sont eux qui poursuivent, sur une très vaste échelle, la construction pacifique, qui respectent, sur le plan international, les accords conclus, qui mènent une action inlassable en faveur de la paix et qui ne nourrissent aucun sentiment d'hostilité à l'égard du peuple américain ni à l'égard des autres peuples.

57. Tendre à la domination du monde et chercher à asservir les autres peuples, tel est le but de la politique des Etats-Unis. La méthode qu'emploie cette politique consiste à envenimer sans cesse les relations pacifiques entre les Etats, à créer des foyers d'agression et à se faire surgir des motifs de conflits à soumettre à l'Organisation des Nations Unies. L'action de diversion est devenue ici une arme de prédilection, et l'on s'en sert comme d'une méthode constante. Ce qui constitue les symptômes particuliers et les résultats d'une telle politique, ce sont: le passage des pays capitalistes à l'économie de guerre accompli sous la pression des Etats-Unis, la discrimination économique, la course aux armements, la violation des principes du droit international et des accords internationaux, l'organisation des blocs d'agression, la remilitarisation de l'Allemagne et du Japon, le chantage atomique et, finalement, l'agression en Corée. Combien fausse et hypocrite apparaît à la lumière de cette situation la déclaration faite hier [*380ème séance*] par M. Acheson! Les faits démentent ses paroles.

58. Aujourd'hui, les préparatifs de guerre entrepris par les Etats-Unis engloutissent des richesses formidables en matériel et en hommes. Les Etats-Unis dépensent, pour les armements, plus de 74 pour 100 de leur budget national. La pression exercée par les Etats-Unis a pour effet de faire crouler les pays de

l'Europe occidentale sous le poids des dépenses de guerre qui dépassent leurs possibilités matérielles. C'est ainsi, par exemple, que le budget de guerre du Royaume-Uni dépasse un milliard et demi de livres sterling. Quant à la France, elle dépense, pour les armements, 1.400 milliards de francs par an. Il est évident qu'un tel rythme de dépenses d'armements doit avoir des répercussions désastreuses sur la situation économique de ces pays ainsi que sur celle des pays qui, au point de vue économique, en dépendent. La militarisation de l'économie aboutit, en fait, au rétrécissement de la production des articles de consommation courante et au développement unilatéral de la production de guerre. Ce fait exerce une influence catastrophique sur la situation économique de tous les pays arriérés sur le plan économique, lesquels se trouvent exploités comme sources de matières premières et subissent ainsi les contrecoups des fluctuations violentes dans le domaine des prix sur les marchés internationaux.

59. Le monde capitaliste se trouve donc placé en face de difficultés économiques croissantes. Même les experts les plus optimistes des Etats-Unis sont obligés de reconnaître que la politique économique américaine, qui s'appuie actuellement sur la production d'armements, ne peut prévenir la crise qui s'approche. Les politiciens américains avouent que la guerre de Corée a rendu possible la présente conjoncture. M. Leo M. Cherne, Secrétaire exécutif de l'Institut de recherches américain, analysant la situation actuelle des Etats-Unis caractérisée par l'économie de guerre, déclare que les milieux économiques n'ont pas plus d'un an pour se préparer à affronter la crise qui peut devenir plus grave et plus longue que n'importe quelle période de difficultés après 1930. Les expériences du développement de l'économie américaine après la deuxième guerre mondiale prouvent ainsi, de même que l'avaient prouvé les expériences faites, à l'époque, par l'économie hitlérienne, que la croissance de la production d'armements, non seulement ne supprime pas le spectre de la crise, mais qu'elle est, au contraire, à l'origine des difficultés accrues et qu'elle constitue la raison pour laquelle "la crise est considérée comme inévitable", ainsi que le dit le *U.S. News & World Report* du 10 octobre 1952.

60. Les pays de l'Europe occidentale ont déjà été très durement touchés par les effets de la militarisation de leur vie économique. Les Etats-Unis désorganisent leur économie et mettent leur affaiblissement à profit pour conquérir une part considérable du marché mondial capitaliste. Les Etats-Unis détruisent les liens économiques multilatéraux en leur substituant des accords que ces pays concluent, à leur propre désavantage, avec les Etats-Unis. Obligeant les pays de l'Europe occidentale, malgré leurs intérêts vitaux, à rompre les liens économiques avec les pays de démocratie populaire — liens traditionnels sans lesquels l'économie de l'Europe occidentale ne peut se développer — les Etats-Unis rendent les pays de l'Europe occidentale plus dépendants encore du marché américain; ils abaissent le niveau de vie de leurs populations et causent l'accroissement du chômage. Le dernier bulletin trimestriel de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies donne l'appréciation suivante de la situation en Europe occidentale: "Dans l'industrie, l'emploi et la production ... en général ... ont diminué ... et le développement de la production dans les industries d'armement demeure encore insuffisant pour compenser la baisse d'activité des industries qui produisent des biens de consommation ... pour le marché intérieur ou les marchés d'exportation [3]."

61. La crise économique grandissante constitue la source des conflits incessants qui reflètent les contradictions internes du monde capitaliste. La lutte entre les concurrents s'accentue de plus en plus sur le marché capitaliste mondial. L'Allemagne et le Japon repoussent de plus en plus fortement le Royaume-Uni et la France de leurs positions; pendant ce temps-là, les monopoles américains, tout en cherchant à assurer des marchés avantageux dans ces pays au détriment de leur production nationale, leur rendent toujours plus difficile l'accès des marchés américains.

62. Nous avons demandé à plusieurs reprises, et en particulier au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, que soient prises des mesures capables de freiner la course grandissante aux armements. Ceux qui se sont opposés alors à ces propositions cherchaient à justifier leur attitude par de prétendues nécessités de défense nationale. Chaque année apporte des preuves nouvelles qui confirment pleinement le fait que les préparatifs de guerre du bloc atlantique ont pour but non pas la défense, mais bien au contraire une agression dirigée contre les pays qui édifient leur avenir par leur travail pacifique. Cela se trouve confirmé par l'établissement de bases américaines toujours plus nombreuses dans toutes les parties du monde — en Europe, dans le Proche-Orient, dans les régions du Pacifique — éloignées de milliers de kilomètres des côtes des Etats-Unis, ce qui témoigne nettement de leur caractère agressif.

63. Ce caractère agressif est révélé ne serait-ce que par ce fait que les fauteurs de guerre, aux Etats-Unis, de même d'ailleurs que les gouvernements qui mettent leurs propres territoires sous l'occupation étrangère, s'efforcent de cacher ce qu'ils font aux yeux de leur propre peuple. Le caractère secret de ces accords présente, selon l'avis du Pentagone, des avantages supplémentaires. En effet, ainsi que le constate le *Chicago Tribune* du 15 juillet 1952, un des hauts fonctionnaires du Pentagone a déclaré avec cynisme que les accords secrets peuvent être réalisés d'une manière beaucoup plus rapide et plus satisfaisante, parce que leur caractère secret permet l'application d'une diplomatie de manœuvres tortueuses et d'une tactique qui serait impraticable au grand jour.

64. Les armements américains, qui absorbent une part énorme du budget des Etats-Unis, englobent toutes les catégories d'armes, y compris celles qui avaient été condamnées par l'humanité et interdites par les ententes internationales. Possédés par la soif de dominer le monde, les Etats-Unis sont prêts à utiliser, comme l'ont montré les expériences de Nagasaki et d'Hiroshima de même que la guerre en Corée, tous les moyens les plus inhumains et les plus féroces, sans tenir compte du sort du pays victime de leur agression ni même de celui de leurs plus proches alliés. Le chantage à la bombe atomique est devenu l'une des méthodes essentielles de la politique extérieure américaine. Mais, de toute évidence, les nations libres contre lesquelles ces messieurs du Pentagone brandissent principalement leurs menaces ne se sont pas laissé intimider. Par contre, ce qui a grandi, c'est l'hystérie et la peur aux Etats-Unis

[3] *Bulletin économique pour l'Europe*, vol. 4, No 2 (premier trimestre 1952), p. 3.

mêmes. La propagande de guerre américaine a frappé, tel un boomerang, l'esprit de leur propre peuple.

65. Lorsqu'il s'agit d'une autre arme d'extermination massive, les Etats-Unis ne reculent pas devant son emploi: je veux parler de la terrible arme bactérienne dont ils se sont servis en Corée, malgré les interdictions existantes et malgré le sentiment d'indignation qui s'est emparé de l'opinion publique mondiale. C'est un fait que cette arme constitue une partie importante du programme d'armements des Etats-Unis. Cela met encore plus en évidence le danger que les armements américains représentent pour l'humanité. Ces armes et ces armements sont destinés à l'agression, et cela, ni la presse, ni les politiciens américains ne le dissimulent. Ainsi, par exemple, la revue *U.S. News & World Report,* dans son numéro du 26 septembre 1952, s'emploie à calculer avec précision les possibilités d'une attaque déclenchée contre l'Union soviétique de deux côtés simultanément, autrement dit, de bases américaines situées sur la mer du Nord et de bases américaines situées en Méditerranée. L'article en question est muni d'une carte appropriée, où de grosses flèches noires indiquent le développement de l'attaque et montrent les villes que les Etats-Unis désireraient condamner à mort. Le but des armements est également dévoilé par le candidat à la présidence des Etats-Unis, le général Eisenhower, qui annonce la prétendue "libération" des peuples de l'Europe orientale et de l'Asie par les armes, de ces peuples, justement, qui luttent avec dévouement en faveur de la paix. Je ne puis pas ne pas le mentionner, car la menace de la prétendue "libération" de différents pays concerne également la Pologne. Cette prétendue "libération" doit se faire à l'aide de bombes au napalm, de la peste et d'autres moyens infâmes provenant des arsenaux américains.

66. Les actes d'intervention brutale à l'encontre de ces peuples se produisent du reste depuis longtemps. Ils se manifestent dans l'organisation d'actions de diversion et de sabotage, dans le parachutage des espions et le financement des crimes crapuleux, ainsi qu'en témoignent les procès qui se déroulent devant les tribunaux, entre autres aussi en Pologne. Un aveu public de la part des Etats-Unis a été la fameuse loi No 165 du 82ème Congrès des Etats-Unis, loi qui a été l'objet d'une large discussion à la sixième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies [4]. Aussi bien des faits concernant la période antérieure à la loi No 165 du 82ème Congrès que des faits ayant eu lieu en 1952 ont confirmé, dans toute son étendue, la responsabilité des Etats-Unis dans les actions de diversion organisées dans les pays de l'Europe orientale. Ces faits ont pleinement confirmé l'acte d'accusation présenté à ce sujet à la sixième session. Aussi bien, la déclaration ronflante de M. Acheson que nous avons entendue hier et selon laquelle les Etats-Unis respectent fidèlement les principes de la Charte est incompatible avec la pratique de la politique américaine décrite précédemment.

67. J'atteste, de cette place, que le peuple polonais accueille aussi bien les menaces que les pratiques de diversion du Gouvernement des Etats-Unis avec le mépris le plus profond et avec indignation. Elles ne troubleront point le cours tranquille de notre travail pour l'accroissement du bien-être et pour un meilleur avenir des enfants polonais.

68. Le peuple polonais sait également qu'une place particulière a été réservée à l'Allemagne occidentale dans la politique d'agression des Etats-Unis. Nous attirons année après année l'attention sur le fait que l'Allemagne occidentale est en train de devenir l'arsenal de la politique de guerre et que les Etats-Unis préparent sur son territoire une base d'attaque contre les pays d'Europe orientale. Les Etats-Unis ont trouvé un allié dans les forces renaissantes du fascisme, parmi les généraux en déconfiture, parmi tous ceux qui visent à la restauration de l'impérialisme allemand. A ce point de vue, l'année écoulée en a fourni de nouvelles preuves. On crée une armée néo-hitlérienne qui est appelée à devenir la troupe d'assaut dans le cadre de la soi-disant armée européenne et qui, de l'aveu de M. Hallstein, Secrétaire d'Etat de Bonn, prépare une expansion jusqu'à l'Oural.

69. En réalisant cette politique, les Etats-Unis tendent à maintenir la division de l'Allemagne et à empêcher le peuple allemand tout entier de s'intégrer à la famille des nations éprises de paix. Washington impose à l'Allemagne occidentale un traité séparatiste, ordonne la création d'une armée de Bonn et place à sa tête les responsables des malheurs et des assassinats en masse, perpétrés au cours de la dernière guerre. Les nations de l'Europe occidentale voient de mieux en mieux le danger qui les menace. Des avis plus raisonnables se font jour de plus en plus souvent dans la presse de nuances variées. Ainsi, même un journal comme le *Manchester Guardian* écrivait récemment (je traduis): "Peut-on avoir une confiance quelconque que, dans l'Allemagne occidentale armée et forte, la famille Krupp avec son empire financier non diminué et la moitié de ses objectifs industriels qui lui appartiennent encore, ne deviendrait sous peu un centre autour duquel se grouperont des éléments intraitables de la politique allemande?". Les usines Krupp reprennent à nouveau la fabrication des armes meurtrières et l'ombre malfaisante de la Wehrmacht menace l'Europe de plus en plus; elle menace la France, et la Belgique, et les Pays-Bas, et les autres pays qui ont souffert les cruautés de l'occupation hitlérienne. C'est également contre ces pays qu'est dirigé le "fameux" Plan Schuman.

70. En tant que représentant de la Pologne, j'ai un droit particulier de parler de cette affaire. C'est par l'agression hitlérienne contre la Pologne que la deuxième guerre mondiale a commencé. Le fascisme, encouragé par la politique de Munich, nous a infligé des pertes effroyables. C'est pour cette raison que nous élevons notre protestation contre l'action du Gouvernement des Etats-Unis tendant à faire renaître des forces de guerre néo-hitlériennes. Car cette politique se trouve étroitement liée à une attaque contre nos frontières occidentales, contre les décisions intangibles de Yalta et de Potsdam. Voilà donc de quelle façon l'impérialisme américain veut "libérer" le peuple polonais.

71. La politique de la renaissance de l'hitlérisme et de la militarisation de l'Allemagne rencontre, de la part des nations européennes, une résistance qui va s'accentuant, et une résistance de la part du peuple allemand lui-même. Les forces progressistes en Allemagne, les mêmes qui ont abouti à la création de la République démocratique allemande, luttent aujourd'hui pour une Allemagne pacifique et démocratique. Le peuple allemand exige l'unification du pays et la

[4] Voir les *Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, Séances plénières,* 355ème et 358ème séances, et *Première Commission,* 472ème à 475ème séances.

création d'un gouvernement démocratique, fait dont les Etats-Unis se rendent bien compte; aussi, emploient-ils des moyens et des manœuvres qui ont pour but d'induire l'opinion allemande en erreur. La tentative, contraire à la loi, pour se servir de l'Organisation des Nations Unies et la création, à la sixième session, [*résolution 510 (VI)*] d'une commission illégale pour l'affaire des élections allemandes, constituaient une telle manœuvre. Les réponses maladroites faites aux propositions constructives de l'Union soviétique relatives à l'unification de l'Allemagne constituaient une manœuvre du même genre. Les Etats-Unis font en même temps tout ce qu'ils peuvent afin d'empêcher l'unification de l'Allemagne et de perpétuer la division du pays.

72. Un rôle identique à celui de l'Allemagne occidentale revient, d'après les plans américains, en Extrême-Orient, au Japon. C'est sur le territoire japonais, contrairement aux intérêts du peuple japonais, qu'on dresse la base de départ contre le peuple chinois qui s'est déjà libéré des chaînes de l'oppression et de l'exploitation. Mais il est clair que, là également, des conflits deviennent chose fatale. Le peuple japonais lui-même ne veut pas être l'instrument de la politique des Etats-Unis et proteste d'une façon de plus en plus énergique contre les tentatives qui visent à éterniser l'occupation américaine.

73. Les peuples de l'Afrique et de l'Asie s'opposent eux aussi aux tentatives ayant pour but leur asservissement et le maintien de leur dépendance. Les peuples coloniaux et dépendants luttent pour leur plein droit à disposer d'eux-mêmes. L'attitude du peuple polonais est empreinte de compréhension et de sympathie à l'égard de la lutte de ces peuples pour leur indépendance. Leur droit à une existence indépendante est incontestable; ils doivent obtenir la place qui leur est due parmi les autres peuples qui combattent pour la paix.

74. A la lumière de cette politique des Etats-Unis, on voit nettement apparaître l'origine de la tension actuelle, l'origine des conflits et du danger de guerre. Ce sont les visées de l'impérialisme américain à la domination mondiale, à un nouveau partage du monde et à l'ingérence dans la vie d'autres nations contre leur volonté qui constituent la source de conflits. Tout cela se passe en dépit des dispositions de la Charte, en dépit du principe de l'égalité de souveraineté des Etats, en dépit du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et en dépit de l'obligation de respecter les accords internationaux.

75. Contrairement à ces principes, atteinte a été portée à la liberté du peuple coréen, qui s'est vu refuser le droit de décider de son propre sort. L'Organisation des Nations Unies a été utilisée comme un instrument de la politique d'agression. Par un survol barbare, on permet, jour après jour, la destruction de milliers de vies humaines, celle des biens de centaines de milliers d'hommes paisibles qui ne demandent que le droit à la vie et à un travail pacifique. La Corée est devenue aujourd'hui le symbole visible de la politique d'agression. L'exemple de la Corée montre au monde où peut mener, jusqu'où va en fait, la politique d'armement et d'expansion illimitée, la politique de domination pratiquée à l'égard d'autres peuples.

76. Le tableau de la situation qui vient d'être esquissé montre pourquoi les dispositions fondamentales de la Charte n'ont pas encore été réalisées, pourquoi la paix n'a pas été assurée. Voilà pourquoi la situation internationale demeure tendue, pourquoi le danger d'une nouvelle guerre pèse sur le monde.

77. La délégation polonaise ne songe pas à sous-estimer ce danger. Dans le même temps, elle repousse l'attitude fataliste selon laquelle la guerre serait inévitable. Nous estimons qu'une série de mesures s'imposent qui, prises ensemble, peuvent contribuer au maintien de la paix et à la coopération pacifique. Car la situation internationale exige qu'on agisse simultanément dans toute une série de questions, qu'on examine et résolve conjointement les problèmes essentiels de la politique internationale.

78. La question la plus pressante est celle de la cessation des opérations militaires en Corée, sur terre, sur mer et dans les airs. Cette session de l'Assemblée générale est la troisième depuis le déclenchement par les Etats-Unis de l'agression contre le peuple coréen. Hélas! l'Organisation des Nations Unies s'est laissé utiliser comme un instrument de la politique d'agression des Etats-Unis. Ayant obtenu, illégalement, l'agrément de cette Organisation, les Etats-Unis n'ont pas admis que des dispositions fussent prises en vue de la liquidation du conflit; ils ont même empêché la discussion sur la question coréenne au cours de la sixième session de l'Assemblée générale. Il y a plus. Ayant entraîné plusieurs pays à prendre part aux opérations militaires directes, et tirant profit de l'envoi de troupes par ces pays, tout en gardant pour eux le commandement, les Etats-Unis s'efforcent, avec esprit de suite, d'élargir le conflit par une série d'actions et de le diriger, en premier lieu, contre la République populaire de Chine.

79. L'Organisation des Nations Unies a non seulement la possibilité, mais également le devoir, de s'occuper de la question du conflit coréen. Elle se doit d'assurer la cessation des opérations militaires et d'amener ensuite la liquidation pacifique et durable du conflit, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

80. Cependant, les opérations de guerre continuent. Les pilotes américains assassinent par milliers d'innocentes victimes, femmes, enfants, vieillards. Qu'importent au Gouvernement des Etats-Unis les pertes considérables subies par les détachements de leurs alliés dans la poursuite de l'agression en Corée. Ce gouvernement est même resté insensible aux pertes de son propre pays, dont les listes s'allongent, insensible au fait que plusieurs milliers de jeunes Américains ont perdu la vie dans une guerre injuste. Les Etats-Unis font échouer les pourparlers sur le problème de la cessation des opérations militaires. Lorsque, sous la pression de l'opinion mondiale, ils furent obligés d'accepter l'initiative de l'Union soviétique, les Etats-Unis s'assignèrent d'emblée pour but de ne pas permettre que les pourparlers fussent menés à bon terme. A cet effet, ils violèrent à maintes reprises la zone neutre, répandirent de fausses rumeurs et des accusations provocatrices à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée. Il s'agissait de créer des prétextes multiples à la rupture des pourparlers d'armistice. Après l'échec de ces provocations, les Etats-Unis ont passé brutalement à l'action dévastatrice. Le bombardement des villes et des villages, le massacre des populations civiles, la destruction d'un pays déjà ruiné, enfin les attaques aériennes de provocation contre les centrales électriques et les établissements situés sur le Yalou, qui causèrent tant d'inquiétudes aux alliés des Etats-Unis, ont revêtu une violence inouïe. Les alliés des Etats-Unis ont bien compris que ces attaques aériennes

constituent une tentative d'élargissement du conflit, voire le déclenchement d'une guerre nouvelle.

81. Alors que les destructions s'accumulent chaque jour, alors que se multiplient les ruines et que des hommes innocents tombent victimes de l'aviation américaine, M. Acheson parle de la future reconstruction de la Corée. L'apport des Etats-Unis à la reconstruction de la Corée, annoncé par M. Acheson, le voilà.

82. Le problème des prisonniers de guerre constitue, dans l'histoire du conflit coréen et des pourparlers de Panmunjon, un chapitre particulièrement honteux. La façon de le résoudre ne devrait pourtant présenter aucun doute. Il existe, sur le problème du traitement des prisonniers de guerre, des accords internationaux clairs et dépourvus d'équivoque. On pourrait croire qu'il suffirait d'appliquer ces accords, qui comptent parmi leurs signataires le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Il en va autrement. L'histoire des camps de prisonniers en Corée du Sud, la terreur, la violence, la famine, les assassinats, devenus le pain quotidien des Coréens et volontaires chinois prisonniers, marquent d'une tache noire la situation dans les dernières années. Kojé est devenu le lieu du martyre des patriotes coréens et des volontaires chinois. Il y a quelques semaines, sur l'île Cheju, cinquante-six prisonniers, qui avaient osé hisser le drapeau national le jour de la fête de leur pays, ont été assassinés dans des conditions bestiales. Hier encore, la presse américaine a rapporté que onze prisonniers du camp de Kojé avaient été blessés à la suite d'un prétendu refus d'obéissance. Et c'est précisément cette question des prisonniers de guerre qui sert de prétexte au Gouvernement des Etats-Unis pour empêcher la conclusion d'un armistice, pour saboter systématiquement les pourparlers et les ajourner finalement d'une manière honteuse, ainsi que cela a eu lieu récemment, sans que soit fixée la date de leur reprise. Il est évident que cette action a eu pour but de placer l'Assemblée générale devant un fait accompli.

83. L'Organisation des Nations Unies ne peut tolérer cet état de choses. On ne doit pas permettre que se poursuivent de terribles guerres dévastatrices. Il convient de se rappeler avec quelle déception et quelle colère les gens du peuple, dans le monde entier, suivent les débats de l'Organisation des Nations Unies, sans pouvoir comprendre que l'on se livre à de stériles discussions alors que des milliers d'innocents tombent journellement. Cette guerre n'intéresse pas seulement le peuple de Corée; elle est devenue un problème international, car sa poursuite constitue une menace pour la paix, en particulier en Asie et en Extrême-Orient. Devant cette situation, l'Assemblée générale doit recommander la cessation immédiate des opérations militaires sur terre, sur mer et dans les airs, et doit recommander le rapatriement de tous les prisonniers, conformément au principe de la Convention de Genève, ainsi que le retrait, dans un délai de deux ou trois mois, de toutes les troupes étrangères aussi bien que celui des détachements volontaires chinois.

84. L'Organisation des Nations Unies se doit de rechercher une solution pacifique du problème coréen dans le sens de l'unification de la Corée par le peuple coréen lui-même, avec l'aide d'une commission à laquelle devraient participer les représentants des pays directement intéressés ainsi que ceux d'autres Etats, parmi lesquels ceux qui ne prennent aucune part dans les opérations militaires.

85. La Corée montre d'une façon flagrante où conduisent la politique d'agression et la course aux armements. C'est pourquoi la réduction des armements est une condition indispensable de toute action destinée à amener une détente dans la situation internationale. Déjà en 1946, l'Assemblée générale avait adopté, sur l'initiative de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, une résolution [*41 (I)*], dans laquelle était affirmée la nécessité de réduire au plus tôt les forces armées et les armements. Malgré cette résolution, le problème du désarmement n'a pas avancé d'un pas au cours des six dernières années. Il a été débattu à toutes les sessions successives de l'Assemblée générale. Au cours de ces sessions, l'une des grandes Puissances, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, a présenté des propositions concrètes dont l'adoption aurait permis de réduire sans délai les armements et les forces armées et d'utiliser d'énormes ressources matérielles, ainsi que les réserves d'énergie humaine, à des fins pacifiques.

86. Toutefois, les efforts incessants de l'Union soviétique et des pays du camp de la paix n'ont pas donné de résultats, à cause de la résistance opposée par les Etats-Unis, Puissance qui a elle-même déclenché la présente course aux armements. La dernière preuve en a été l'abandon de la proposition de l'Union soviétique à la sixième session de l'Assemblée générale [*A/2068*]. En outre, cette proposition, après son renvoi à une commission nouvellement créée [*résolution 502 (VI)*], la Commission du désarmement, est restée sans examen en raison de l'action entreprise par la délégation des Etats-Unis. C'est ainsi encore qu'une année s'est écoulée pendant laquelle un nouvel accroissement des armements n'a pu que contribuer à augmenter la tension de la situation internationale. En effet, la réduction des armements est la condition même de la détente.

87. Un plan général de désarmement doit être abordé dès aujourd'hui et le premier pas à faire dans cette voie doit être la réduction proportionnelle des armements et des forces armées des grandes Puissances. Il n'est pas nécessaire de prouver que les forces armées des grandes Puissances jouent un rôle prépondérant et que le désarmement, commencé justement par ces Etats, aurait contribué à une détente sérieuse et réelle dans la situation internationale. Par conséquent, le postulat selon lequel la réduction des armements doit précisément être commencée par ces Etats est juste. L'Union soviétique s'est déjà déclarée disposée à procéder à la réduction de ses armements. Il est temps à présent que les Puissances qui ne l'ont pas fait jusqu'ici montrent par des actes qu'elles sont prêtes à coopérer à une action réelle en matière de réduction des armements.

88. En faisant ce premier pas, l'Organisation des Nations Unies peut contribuer sérieusement à amener une détente immédiate dans la situation internationale et alléger le fardeau qui pèse sur l'économie mondiale. Cependant, le projet pompeusement présenté comme un projet de désarmement des trois Puissances — Etats-Unis, Royaume-Uni et France — présenté à la sixième session de l'Assemblée générale [*A/C.1/667*], s'est avéré n'être qu'un plan fictif dès les discussions qui ont eu lieu au cours de cette session et plus encore lors des discussions détaillées qui se sont déroulées à la Commission du désarmement. En effet, la vérification proposée des armements, sans obligation de les réduire, pendant la période de course aux armements, est non

seulement dénuée de toute signification, mais constitue une consécration de fait de cette course. Cette remarque vaut également pour les prétendus plans de désarmement, et particulièrement pour celui dont nous parlait hier M. Acheson, car leurs auteurs ne visaient nullement à une réduction des armements, mais à l'institution, ou au maintien, de la domination du bloc nord-atlantique par la poursuite de leurs efforts d'armement. La délégation polonaise estime que c'est un devoir essentiel pour l'Organisation des Nations Unies que de dresser un plan réel de désarmement et de réaliser ce plan. Il conviendrait de convoquer une conférence du désarmement afin qu'elle étudie le désarmement de tous les Etats.

89. Nous considérons également que la source de l'actuelle tension internationale, outre l'absence d'un plan de désarmement dressé en commun par les grandes Puissances, réside dans le défaut de leur coopération, par la faute des Etats-Unis, dans les autres secteurs de la politique internationale. La coopération des grandes Puissances intéresse en effet tous les Etats et je pense que tous, nous reconnaissons la nécessité d'une coopération entre tous ceux qui supportent la principale responsabilité en ce qui concerne la paix. Nous demeurons invariablement fidèles au principe de l'égalité de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, nous devons reconnaître en même temps qu'il existe parmi nous des Etats qui, par leur potentiel économique et militaire et par la force qu'ils représentent, jouent un rôle de premier plan. Ce rôle a été mis en évidence par la deuxième guerre mondiale. Ce rôle, nous l'avons reconnu au moment où fut créée notre Organisation. Nous avons reconnu les devoirs et les droits des grandes Puissances en leur attribuant un siège permanent au sein du Conseil de sécurité et en adoptant pour base d'un fonctionnement efficace de notre Organisation la nécessité de l'unanimité de leur action. Nous savons par l'expérience de la dernière période que lorsque les grandes Puissances se mettaient d'accord sur leurs décisions, les problèmes essentiels de la politique internationale obtenaient une solution appropriée. La situation se détendait alors. Nous sommes aujourd'hui témoins de l'absence d'une telle unité. Les Etats-Unis étouffent la coopération et rendent impossible le règlement d'une multitude de problèmes qui se posent devant l'Organisation des Nations Unies. Le défaut d'une décision unanime a pour résultat l'impossibilité de régler la question du désarmement et celle de l'interdiction de l'arme atomique; il empêche la liquidation des questions brûlantes. Enfin, il rend impossible l'admission au sein de l'Organisation des Nations Unies des quatorze Etats qui attendent déjà depuis si longtemps d'être admis à nos débats.

90. Aussi est-il aujourd'hui particulièrement nécessaire de revenir à cette coopération. Il est évident que le principe de cette coopération ne réside et ne saurait résider en des décisions imposées, en des tentatives pour contourner les stipulations de la Charte, affaiblir le rôle du Conseil de sécurité ou substituer à ce dernier divers organes contraires à la loi. Les grandes Puissances doivent accorder leurs décisions sur la base du principe de l'unanimité. La délégation polonaise considère que les grandes Puissances se doivent de donner l'assurance à nous tous, comme aussi à leurs propres peuples, qu'elles uniront leurs efforts dans le sens du maintien de la paix.

91. Mais les paroles ne suffisent pas. Pour que cette assurance ait de la valeur, elle doit être consacrée par un document international solennel et engageant les parties. Pourrait-il y avoir quelqu'un pour douter que cela contribuerait à la détente et que des millions d'hommes, dans le monde entier, pousseraient un soupir de soulagement? Nous exigeons ce qui a été prévu par la Charte en son Article 106. Nous exigeons un acte qui découle des nécessités de la situation internationale actuelle. Déjà, aux sessions précédentes, l'une des grandes Puissances, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, dans une série de projets de résolutions et de propositions, s'était déclarée prête à entamer des consultations en vue de l'amélioration des relations entre les grandes Puissances et avait, en outre, proposé la conclusion d'un pacte à cinq pour le maintien de la paix. Aujourd'hui, plus encore que par le passé, il devient indispensable que ce pas soit fait.

92. En recommandant aux grandes Puissances la conclusion d'un pacte de paix et en lançant à tous les Etats un appel au renforcement de la coopération internationale, l'Assemblée générale doit en même temps condamner toutes les tentatives en vue de dresser des pactes d'agression. De tels pactes sont, en effet, contraires aux stipulations de la Charte et ne sauraient s'accorder avec les principes et les buts des Nations Unies. Ils sont en contradiction avec le principe de la sécurité collective et n'ont rien de commun avec ce qu'il est convenu d'appeler des pactes régionaux.

93. Le Traité de l'Atlantique nord, créé sous le couvert d'un pacte de défense, représente un pacte d'agression de cette sorte. Dès les premiers jours de son existence, ce pacte a servi pour lever une armée d'agression, pour créer des bases militaires et pour augmenter les armements. Ce pacte, auquel appartiennent certains Membres de l'Organisation des Nations Unies, est dirigé contre d'autres Membres de cette Organisation. C'est dans le cadre de ce pacte qu'on organise, ainsi que l'on sait, la soi-disant armée européenne. C'est dans son cadre qu'on crée le commandement centralisé des unités de terre, de mer et de l'air. Les dirigeants de cette machine de guerre ont, ces temps derniers, révélé une activité très particulière en organisant des manœuvres militaires provocatrices dirigées contre des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. En tenant compte des buts de ce pacte, de sa structure, de l'activité déployée dans son cadre jusqu'à présent, l'on ne peut que constater qu'il est contraire à la Charte et que le fait d'en faire partie ne peut se concilier avec la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies. Aussi l'Assemblée générale doit-elle également consacrer son attention à ce problème.

94. La délégation polonaise est d'avis qu'il ne saurait non plus être question d'une détente dans la situation internationale aussi longtemps que la menace de l'emploi des armes de destruction massive reste suspendue sur l'humanité. Aussi bien, il est nécessaire, dans ce secteur également, d'entreprendre des mesures efficaces qui écarteraient ce danger. Depuis plus de six ans, par la faute des Etats-Unis, se déroulent des discussions stériles et vaines au sujet de l'interdiction de l'arme atomique et d'un contrôle efficace sur la mise en pratique de cette interdiction.

95. Le fameux plan Baruch ne poursuivait, à travers ses multiples variantes — variantes qui, en fait, ne diffèrent nullement entre elles — ni le but de faire inter-

dire l'arme atomique, ni celui d'instaurer un contrôle efficace d'une telle interdiction. Son intention était de subordonner l'économie des autres pays, de l'Union soviétique en premier lieu, au supertrust atomique américain. Il serait difficile de supposer que les initiateurs de ce plan absurde en même temps que cynique ne se soient pas rendu compte du fait que ce plan remet *ad infinitum* la question de l'interdiction de la fabrication des armes atomiques et annihile tous les moyens efficaces de contrôle. Les prétendus "stades" ou étapes de la solution du problème de l'énergie atomique ont déjà pris place sur les pages, hélas! peu glorieuses, de l'histoire de notre Organisation.

96. La délégation des Etats-Unis créait sciemment un cercle vicieux en affirmant qu'il ne saurait être question du désarmement ni de l'interdiction des armes de destruction massive tant qu'on ne créerait pas un climat de confiance. Mais chacun comprendra aisément qu'il n'est pas possible d'arriver à une détente sans une réduction substantielle des armements, sans l'interdiction absolue de l'arme atomique et sans l'établissement d'un véritable contrôle international. La République populaire de Pologne, appuyant constamment, avec les autres pays démocratiques du camp de la paix, l'initiative de l'Union soviétique, a invariablement réclamé, depuis le début, l'interdiction immédiate de l'arme atomique, l'établissement d'un contrôle international efficace de l'exécution de cette interdiction et la recherche d'un moyen d'utiliser cette nouvelle conquête de la technique à des fins pacifiques, au profit de l'humanité.

97. Il convient de rappeler que le fait que l'Union soviétique possède l'arme atomique n'a en rien influé sur la lutte qu'elle mène systématiquement pour la réalisation de l'interdiction de l'emploi de cette arme dévastatrice de destruction massive. Nous sommes témoins que l'Union soviétique a toujours manifesté et manifeste au maximum sa bonne volonté et qu'elle a fait, dans ce domaine, toute une série de concessions de nature à faciliter une entente. Ses propositions ont trouvé leur expression dans la présentation de nouveaux projets au cours de la sixième session de l'Assemblée générale, dans le projet de résolution relatif à l'introduction simultanée de l'interdiction et du contrôle de l'application effective de celle-ci [*A/2068*]. Le Gouvernement polonais a accueilli ces propositions avec satisfaction.

98. Mais toutes ces tentatives pour aboutir à une entente se sont, jusqu'à présent, heurtées à la résistance, de mauvais augure, des Etats-Unis. Agissant sous la pression de l'opinion publique et forcés de présenter des contrepropositions, les Etats-Unis ont néanmoins tenté de masquer leur intention réelle de conserver les mains libres dans le domaine de la production de la bombe atomique. L'affaire a été finalement renvoyée à la Commission du désarmement, nouvellement créée; mais, là aussi, les Etats-Unis ont rendu impossible toute entente honnête. Dans ce secteur, les Etats-Unis ont essayé de détourner l'attention, de l'essentiel du problème vers des questions secondaires telles que l'inventaire et la vérification des forces armées et des armements. La conception d'une action par étapes apparaissait à nouveau. Evidemment, l'arme atomique ne devait être divulguée qu'à la dernière étape et celle-ci n'était pas clairement déterminée. Les propositions faites de l'Union soviétique sur cette question ont été à nouveau torpillées et, ainsi, la question n'a fait aucun progrès.

99. Pendant ce temps, les Etats-Unis ont utilisé l'état de choses existant et l'absence d'interdiction de l'emploi de la bombe atomique pour attiser l'atmosphère de peur et d'insécurité afin d'entretenir constamment et d'aggraver la tension qui se manifeste dans la situation internationale. Le Gouvernement des Etats-Unis a lui-même défini avec cynisme son attitude en la qualifiant de diplomatie atomique. Sa fonction est de brandir l'arme atomique pour essayer d'affoler les gens aux nerfs faibles. Une fois de plus, se déroulent les expériences poursuivies sur une vaste échelle. On poursuit la production de bombes plus grandes et plus dévastatrices et on menace sans cesse de s'en servir.

100. C'est ainsi qu'il n'y a pas longtemps, le sénateur George D. Aiken a déclaré ce qui suit devant le Congrès des Etats-Unis: "Il nous faut une aviation de bombardement stratégique qui soit capable de se livrer à des attaques atomiques multiples sur des objectifs où qu'ils soient situés." Il y a quelques semaines, le 18 septembre 1952, l'un des dirigeants de l'American Legion a réclamé l'emploi immédiat de l'arme atomique en Mandchourie, au nord de la rivière Yalou. Les politiciens et les militaires des Etats-Unis menacent d'employer la bombe atomique. Possédés par la volonté de destruction, ils exigent l'intensification de sa production. C'est ainsi que le général James Doolittle, ancien chef de l'aviation américaine, assurait ses auditeurs, au cours d'un discours qu'il prononçait à Détroit, le 30 août 1952, qu'il était actuellement possible de construire une bombe telle que, lancée d'un simple avion, elle aurait la force d'explosion de toutes les bombes réunies qui avaient été lancées au cours de la deuxième guerre mondiale. Au lendemain de l'ouverture de la présente session, le 15 octobre 1952, M. Pace, Secrétaire à l'armée de terre des Etats-Unis, vantait aux représentants de la presse les nouveaux types et modèles de la meurtrière arme atomique.

101. Contre ces mesures et contre la politique de chantage, s'élèvent dans le monde des millions de personnes simples qui sont unies par un seul désir: que la menace de destruction terrible et de mort ne soit pas suspendue au-dessus des habitations humaines, qu'il soit permis aux hommes de vivre et de travailler tranquillement. Les peuples du monde réclament l'interdiction de la production et de l'emploi de la bombe atomique. En effet, il faut se rendre compte que la menace que l'on profère aujourd'hui contre la Chine ou la Corée peut se retourner demain contre d'autres nations. Quant à ceux qui brandissent l'arme atomique, ils ne réfléchissent visiblement pas que cette arme peut les frapper eux-mêmes.

102. C'est pour ces raisons que la délégation polonaise considère que cette brûlante question doit être résolue à la présente session et que l'Assemblée générale est placée devant la grave tâche qui consiste à prendre des mesures efficaces afin d'aboutir à l'interdiction de la production et de l'emploi de l'arme atomique par l'institution d'un contrôle efficace et simultané.

103. Il est indispensable d'envisager encore un problème dans le cadre des mesures et des moyens à employer en vue de la détente dans la situation internationale. Sur l'humanité sont suspendues à présent non seulement la menace de l'emploi de nouvelles découvertes techniques aux fins de destruction, mais également celle de l'emploi d'autres moyens d'extermination massive déjà connus dans le passé. Ce problème a été posé devant l'Organisation des Nations Unies à la suite de

l'emploi de l'arme bactériologique par les forces américaines en Corée et en Chine.

104. Au mois de janvier dernier, l'opinion publique mondiale a été bouleversée par l'annonce que l'aviation américaine avait employé l'arme bactériologique en Corée. A la fin de février, parvinrent des nouvelles sur les attaques bactériologiques effectuées par les avions américains sur le territoire de la Chine. Les faits de l'emploi de l'arme bactériologique ont été confirmés dans les communiqués officiels des Gouvernements coréen et chinois. Ces communiqués contenaient des données si monstrueuses qu'elles ont été mises en doute par certaines personnes des pays occidentaux. Toutefois, des commissions spécialement créées à cet effet et composées de personnalités jouissant d'autorité et possédant la compétence — savants distingués, originaires de différents pays, hommes de différentes conceptions politiques et religieuses — ont confirmé ces faits d'une façon incontestable. Ces commissions ont examiné une énorme quantité de matériel concret et entendu des témoins oculaires du crime.

105. Si l'on confronte ces faits incontestables avec les déclarations officielles des hommes d'Etat et des généraux américains à propos de la nécessité de l'emploi de l'arme bactériologique, on obtient une vue d'ensemble de la politique criminelle pratiquée sciemment et qui ne recule pas devant l'emploi de l'une des plus atroces armes d'extermination massive dirigée, en premier lieu, contre la population civile sans défense. Il suffit pour cela de se rappeler les déclarations de Merck, chef du centre de recherches militaires, et celles de Rosebury et de Kabat, professeurs de bactériologie, attachés au fameux camp de Detryck, ainsi que d'autres déclarations. Il convient de se rappeler également la déclaration du général Bullene, chef du corps de chimie de l'armée américaine, faite le 3 avril 1952, lorsqu'il a demandé au Sénat des Etats-Unis d'augmenter les crédits pour les recherches bactériologiques et fait ressortir la nécessité d'une production en série de cette arme. Il y a deux ans encore, en novembre 1950, la revue américaine *Nation's Business* déplorait le fait qu'ait été donnée aux savants atomiques des Etats-Unis la possibilité de faire l'expérience de leur production dans une démonstration dramatique, alors que (je traduis) "nos savants bactériologues, qui ont travaillé aussi durement et, peut-être même, d'une façon plus efficace, n'ont pas connu une telle démonstration". Deux ans plus tard, ces rêves génocides ont été réalisés par l'armée américaine en Corée et en Chine.

106. Cela est arrivé malgré les interdictions existantes sur l'emploi de cette arme d'extermination massive. Il faut, en effet, rappeler que, déjà dans les documents de La Haye de 1899 et de 1907, il fut proclamé que les droits des parties belligérantes d'infliger pendant la guerre des pertes à la partie adverse ne sont pas illimités. Il en est résulté l'interdiction de l'emploi de projectiles se dilatant et contenant des gaz asphyxiants et corrosifs. En accord avec le développement de plus en plus accéléré de la technique, une nouvelle arme dangereuse apparut dans l'arsenal des armes de guerre potentielles: l'arme bactériologique. Conformément aux interdictions déjà définies, le Protocole de Genève de 1925 consacre l'interdiction de l'emploi de l'arme bactériologique. Il faut rappeler que, parmi les grandes Puissances d'alors, deux seulement n'ont pas ratifié le Protocole en question: le Japon et les Etats-Unis. L'histoire nous enseigne que le Japon ne l'a pas fait parce qu'il avait l'intention d'employer cette arme dans la réalisation de ses plans d'agression et qu'il l'a même partiellement employée: le procès des criminels de guerre, à Khabarovsk, l'a fait ressortir. Quant aux Etats-Unis, leurs représentants hésitaient à reconnaître l'interdiction de l'arme d'extermination massive bien avant cette époque et soulignaient à plusieurs reprises que leur gouvernement n'était lié par aucun accord international. Les Etats-Unis n'ont pas, à ce jour, ratifié le Protocole de Genève. En 1947 encore, le président Truman a retiré du Sénat le projet de ratification.

107. Dans cette situation, devant le fait concret de l'utilisation de l'arme bactériologique en Corée et en Chine, une tâche pressante s'impose aux Nations Unies: la condamnation de tous les actes de cette nature, la confirmation de l'interdiction existante et la recommandation à tous ceux qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer au Protocole de Genève et de le ratifier. L'humanité éprise de progrès le réclame, comme l'ont déjà réclamé les conférences d'organisations non gouvernementales, entre autres la Conférence de la Croix-Rouge internationale dans sa résolution adoptée à l'unanimité, il y a quelques mois, à Toronto. Combien significatif apparaît ici le fait que le pays contre lequel l'arme bactériologique a été utilisée — la République populaire de Chine — a adhéré depuis peu au Protocole. En même temps, le gouvernement qui a employé cette arme se refuse à reconnaître les interdictions existantes et à les appliquer. L'utilisation de l'arme bactériologique est un crime grave contre l'humanité, et l'Assemblée générale n'accomplira pas sa tâche si elle ne condamne pas ceux qui emploient cette arme, si elle ne met pas en garde ceux qui oseraient l'utiliser dans l'avenir.

108. Tels sont les problèmes essentiels qui se posent à la septième session de l'Assemblée générale et à l'égard desquels elle doit prendre position. Nous posons le problème de la cessation des opérations de guerre en Corée, les problèmes du désarmement, de la signature d'un pacte de paix entre les grandes Puissances, de l'interdiction des armes de destruction massive et de la condamnation du Traité de l'Atlantique nord. Nous les posons parce que nous considérons qu'existe la possibilité d'une coopération pacifique entre les pays à systèmes politiques différents. A maintes reprises déjà, les pays du socialisme ont souligné la possibilité de cette coexistence et l'ont démontrée par les actes.

109. Nous posons ces problèmes en tant que délégation d'un pays qui a déjà été victime d'une agression brutale et dont le peuple a connu les atrocités de la guerre comme peu de peuples en ont connu à travers leur histoire. Aujourd'hui, alors que nos plaies se referment, alors que, sur les ruines d'hier, nous construisons une vie nouvelle, le postulat principal de notre politique extérieure devient la lutte pour la garantie de notre indépendance par la garantie de la paix. La meilleure preuve du fait que la Pologne populaire sert et désire servir invariablement cette grande cause est fournie par les décisions de notre nouvelle loi fondamentale, la Constitution de la République populaire de Pologne, adoptée par le *Sejm* législatif, le 22 juillet 1952. Elle stipule que la nation polonaise et tous les organes du pouvoir du peuple travailleur en Pologne doivent tendre, dans l'esprit de la Constitution de notre République populaire, à "resserrer l'amitié et la coopération entre nations, sur la base de l'alliance et de la fraternité qui unissent aujourd'hui la nation polonaise

aux peuples pacifiques du monde, dans l'aspiration vers un but commun: rendre impossible l'agression et consolider la paix mondiale".

110. La délégation polonaise soumet à l'examen de l'Assemblée générale les mesures tendant à écarter une nouvelle guerre mondiale, à maintenir la paix et la coopération entre les peuples, et présente le projet de résolution suivant: [*A/2229*]:

"*Mesures tendant à écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale et mesures tendant à consolider la paix et l'amitié entre les peuples*

I

"*L'Assemblée générale,*

"*Tenant compte* du fait que la guerre de Corée est déjà entrée dans sa troisième année, causant d'innombrables souffrances et misères,

"*Recommande* aux parties prenant part à la guerre en Corée:

"*a*) La cessation immédiate, par les parties engagées, des opérations militaires sur terre, sur mer et dans les airs;

"*b*) Le retour de tous les prisonniers de guerre dans leur patrie, conformément aux normes internationales;

"*c*) Le retrait de Corée des troupes étrangères, y compris également les détachements de volontaires chinois, dans un délai de deux à trois mois et le règlement pacifique de la question coréenne dans l'esprit de l'unification de la Corée, unification devant être réalisée par les Coréens eux-mêmes, sous la surveillance d'une commission, avec la participation des parties directement intéressées, ainsi que d'autres Etats, y compris également les Etats n'ayant pas participé à la guerre de Corée.

II

"*L'Assemblée générale,*

"*Désireuse* d'écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale,

"*a*) *Recommande* aux Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Royaume-Uni, de la France et de la Chine — membres permanents du Conseil de sécurité — de réduire d'un tiers dans le délai d'un an leurs forces armées, y compris les forces militaires aériennes, les forces militaires navales et les troupes auxiliaires et de fournir des renseignements complets sur leurs armements; recommande en outre au Conseil de sécurité de convoquer, dans le plus bref délai, une conférence internationale pour la réalisation de la réduction des forces armées par tous les Etats;

"*b*) *Invite* à adopter sans délai une décision sur l'interdiction inconditionnelle de l'arme atomique et des autres armes de destruction massive et à établir un contrôle international rigoureux de l'application de cette décision par tous les Etats;

"*c*) *Invite* tous les Etats n'ayant pas adhéré au Protocole de Genève du 17 juin 1925 concernant l'interdiction de l'emploi de l'arme bactériologique ou n'ayant pas ratifié ce Protocole, à s'y joindre ou à le ratifier.

III

"*L'Assemblée générale*

"*Déclare* que la participation au bloc nord-atlantique d'agression entraînant une course aux armements toujours croissante et l'aggravation de la tension internationale est incompatible avec la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, et invite les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Royaume-Uni, de la France et de la Chine, à conclure un pacte de paix ayant pour but la réduction des armements des grandes Puissances et la consolidation de la paix entre les nations;

"*Invite* tous les autres Etats à se joindre au pacte de paix."

111. M. MARTIN (Canada) (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée me permettra, j'en suis sûr, de dire que je suis fier, en qualité de chef par intérim de la délégation canadienne, de parler à un compatriote quand je m'adresse au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies. La sympathie active qui a élevé le Président à ces hautes fonctions est, s'il m'est permis de le dire, un hommage à la fois au Canada et à sa personnalité. C'est une façon de reconnaître son dévouement et le nôtre à la cause de la paix, pour laquelle l'Organisation des Nations Unies s'est créée et à laquelle elle reste consacrée.

112. Voilà que, pour la première fois depuis que nos pays se sont voués aux idéaux qu'incarne l'Organisation des Nations Unies, nous nous trouvons réunis dans un foyer nouveau et permanent. Il sied, me semble-t-il, que nous manifestions notre estime et que nous adressions nos remerciements chaleureux à ceux dont l'habileté et le talent ont rendu possible l'achèvement de ces bâtiments magnifiques. Bien que, comme le Secrétaire général l'a dit dans l'introduction à son rapport, "la situation, aujourd'hui, n'accuse aucune amélioration véritable" [5], je crois fermement que la présente session de l'Assemblée générale pourrait marquer un tournant dans notre œuvre et nous engager de façon décisive dans une voie au terme de laquelle l'Organisation des Nations Unies et tout ce qu'elle représente seront établis sur une fondation aussi solide et aussi durable que le rocher sur lequel se dressent maintenant ces bâtiments permanents.

113. Toutefois, j'estime que notre dernier Président, M. Padilla Nervo, a bien fait de nous rappeler dans son beau discours de mardi dernier [*376ème séance*] que la situation pourrait facilement évoluer non vers le mieux, mais vers le pire. L'Organisation des Nations Unies ne peut survivre indéfiniment à une augmentation, année après année, de la tension internationale, ni à une répétition, année après année, si j'ose dire, de débats de propagande. Je puis dire au représentant de la Pologne que je n'ai pas l'intention d'imiter son discours, mais je voudrais aussi lui dire que ce que le monde désire aujourd'hui, ce n'est pas un autre traité de paix, mais la détermination inébranlable, de la part de chaque nation, de conformer sa vie aux traités de paix déjà signés et aux obligations déjà solennellement souscrites. Je crois que M. Padilla Nervo a eu raison d'insister sur le rôle primordial de l'Organisation des Nations Unies, qui est un rôle de conciliation, et d'appliquer ce principe à la Corée.

114. Il est parfaitement évident que l'Organisation des Nations Unies n'est en aucune façon un gouvernement mondial. La seule base sur laquelle nous puissions fonder notre action est celle du consentement. Nous

[5] *Ibid., septième session, Supplément No 1A*, p. 1.

ne pouvons dicter un armistice en Corée ni imposer au monde un système de désarmement général. Des résultats aussi considérables et aussi désirables ne peuvent s'obtenir que par des accords librement consentis fondés sur un mutuel désir de paix et de stabilité.

115. Voilà les buts que, j'en suis certain, visent la plupart d'entre nous, et pourtant nous avons la tristesse de constater que nous ne sommes pas d'accord. Notre tâche ne se trouve nullement facilitée lorsqu'un groupe de nations déclenche de façon délibérée et soutenue une campagne de haine contre un autre groupe, ou lorsque tous les efforts tentés pour parvenir à un compromis et à une conciliation se heurtent à un torrent d'injures dirigées en particulier contre les Etats-Unis et, incidemment, contre tous ceux qui entretiennent des rapports d'amitié avec cette grande démocratie. Nous en avons eu un exemple il y a quelques instants.

116. Eh bien! nous sommes les amis des Etats-Unis. Nous sommes leurs amis bien qu'aussi leurs voisins. Le Canada et les Etats-Unis vivent côte à côte depuis maintenant près de deux siècles. Il y a eu des difficultés entre nous, comme cela arrive entre voisins, mais un siècle d'expérience nous a appris que cette grande nation et la nôtre, plus petite, peuvent vivre l'une près de l'autre sans crainte et dans le respect mutuel. Nous sommes fiers de notre amitié et fiers de notre exemple. Notre seul vœu est que l'Organisation des Nations Unies puisse voir s'instaurer la même confiance et les mêmes relations amicales entre toutes les nations. Si l'on pouvait rendre universelle cette base de confiance et de respect mutuels, notre Organisation serait véritablement un groupe de nations unies.

117. Sans contredit, la question la plus importante, la plus explosive et probablement la plus difficile que nous ayons à résoudre est la question coréenne. Comme nous examinerons prochainement en commission la question coréenne, je crois que l'Assemblée ferait bien d'imiter l'exemple que M. Acheson nous a donné hier [*380ème séance*] avec tant de sagesse. Je bornerai donc à une ou deux observations d'ordre général mes remarques sur cet aspect de notre tâche.

118. L'an dernier, l'Assemblée a décidé [*résolution 507 (VI)*] d'ajourner l'examen des points de son ordre du jour relatifs à la Corée jusqu'au moment où un armistice militaire aura été conclu ou jusqu'au moment où l'évolution de la situation justifiera l'examen du problème. Le bien-fondé de cette proposition est apparu à l'écrasante majorité, qui a estimé qu'un échange acerbe d'accusations et de contre-accusations ne faciliterait pas la solution du problème. Maintenant que, sur les cinq points de désaccord encore en suspens, quatre sont déjà résolus, et qu'il n'y a plus qu'une seule question qui sépare les négociateurs de Panmunjom, j'espère sincèrement que nous, dans cette Assemblée, nous ne compliquerons pas la tâche des négociateurs des Nations Unies. Leur tâche est ingrate, et pourtant c'est une tâche pour laquelle nous devons remercier les membres du Commandement unifié, dont la patience a été mise à une telle épreuve au cours des derniers mois, et c'est une tâche aussi dans laquelle ils ont dignement représenté l'Organisation des Nations Unies.

119. Ma délégation adoptera comme prémisse essentielle la nécessité de limiter les hostilités présentes à la péninsule de Corée et de continuer à rechercher les moyens d'aboutir rapidement à la cessation des hostilités en négociant à Panmunjom. Les Nations Unies, en intervenant en Corée, n'ont pas eu d'autre but que de résister à l'agression et de la vaincre. Tel était, je le répète, leur seul but. Nous considérerions ce but atteint si les négociations avaient pour résultat une trêve honorable sur la base de la ligne actuelle du front. Et, s'il m'est permis de le redire, en adressant mes remarques au dernier orateur, de qui cette proposition menace-t-elle le territoire, de qui menace-t-elle la sécurité? Pourquoi, dans ce cas, ne pouvons-nous pas nous entendre?

120. Un seul obstacle empêche la conclusion de la trêve. Il n'est sûrement pas au-dessus des ressources de l'intelligence et de la patience des hommes de l'un et de l'autre camp de découvrir, en restant fidèles à leurs principes, un moyen de franchir le seul obstacle qui subsiste, si l'un et l'autre camp éprouvent véritablement le désir d'aboutir à un accord. Les plus récentes propositions du Commandement unifié n'ont pas peu contribué, j'en suis sûr, à persuader tous ceux qui étudient impartialement la question que le désir d'un accord est chez nous profond et sincère.

121. De quelque manière que nous envisagions ce problème de la conclusion d'un armistice en Corée, nous devons refuser de voir la lutte continuer un seul jour de plus qu'il ne faudra pour faire triompher les principes au nom desquels les Nations Unies sont allées en Corée.

122. Il n'a jamais échappé, je pense, aux Membres des Nations Unies que le conflit où s'affrontent, suivant l'expression consacrée, l'Est et l'Ouest, et qui a fait l'objet de la plupart de nos principaux débats politiques à l'Assemblée générale au cours des six dernières années, recouvrait d'autres difficultés, résultats d'une longue évolution, qui devaient nécessairement être évoquées tôt ou tard dans cette enceinte, et qui continueraient à se poser même si le conflit entre l'Est et l'Ouest, par quelque coup de baguette magique, se dissipait pendant la nuit. Un certain nombre de ces questions sous-jacentes commencent, cette année, d'apparaître à la surface sous la forme de problèmes capitaux soumis à l'Assemblée.

123. C'est notre devoir de prêter une oreille impartiale à toutes les plaintes et à tous les appels qu'en acceptant la Charte nous nous sommes engagés à examiner et à débattre. C'est un fait qu'un quart de la population du monde a par des moyens divers, depuis la deuxième guerre mondiale, conquis l'indépendance et acquis les moyens de diriger elle-même sa propre destinée. Ce grand mouvement vers l'autonomie est un courant historique. Cette autonomie est non seulement le terme auquel aspirent les peuples qui, pendant de nombreuses années, ont été dans la dépendance économique d'autres Puissances, mais il est, dans une grande mesure, juste de dire que ce but est maintenant également proclamé pour la première fois dans l'histoire, par tous les Etats libres civilisés, aussi bien ceux qui administrent des territoires non autonomes que les autres. La question est donc devenue de plus en plus une question de moyens plutôt que de fin, de moment opportun plutôt que d'objectif ultime.

124. Parlant au nom d'un pays qui était passé du statut colonial à l'indépendance avant la naissance de l'Organisation des Nations Unies, je peux difficilement faire des hypothèses sur la façon dont l'évolution du Canada se serait accomplie si ceux de nos ancêtres qui ont mené cette lutte familiale pour l'indépendance

avaient pu s'adresser à une organisation comme la nôtre. En jetant un regard en arrière sur notre histoire, je crois qu'il serait très difficile de dire si aucune organisation internationale aurait pu hâter en fait le processus. Et je crois qu'il est plus difficile encore de dire si, de notre point de vue purement national, une accélération eût été, en fin de compte, à notre avantage.

125. Hier [*381ème séance*], le Ministre des affaires étrangères de l'Irak a rendu ici un généreux hommage à l'initiative clairvoyante du Royaume-Uni et des Pays-Bas, sous les auspices desquels l'Inde et le Pakistan, Ceylan et l'Indonésie ont accédé à la liberté. Il a également reconnu, avec une gratitude que nous partageons tous, notre dette à l'égard de la France, qui, depuis si longtemps, est le symbole vivant des principes de liberté. Mon pays est persuadé que le palmarès de progrès dont ces nations peuvent à si juste titre s'enorgueillir continuera de s'enrichir, et que l'objectif qu'elles ont proclamé sera atteint, pour le plus grand profit des populations intéressées.

126. Deux éléments sont indispensables si l'on veut aboutir à ce résultat: un progrès méthodique que ne viennent pas compromettre les actes téméraires et destructifs d'extrémistes et, de la part des Puissances administrantes, une conscience persistante de la nécessité de suivre un rythme de progrès aussi rapide que possible dans les pays placés sous leur autorité. Modération d'une part, et bonne foi de l'autre, telles sont les voies jumelles sur lesquelles les peuples dépendants pourront progresser d'une façon régulière et sûre vers la liberté.

127. S'inspirant de cet esprit de modération et de bonne foi, nous devrions éviter, surtout à l'heure actuelle, que nos débats dans cette enceinte ne dégénèrent en un échange d'accusations et de récriminations; nous devrions chercher à faire converger le bon sens collectif de notre Organisation sur ces problèmes d'une façon qui soit de nature à faciliter et non à entraver nos progrès vers l'objectif auquel aspirent tous les Etats civilisés. Si l'on commettait l'erreur de traiter l'Assemblée générale en gouvernement ou en tribunal, le résultat serait, je le crains, que les délégations qui partagent notre façon de voir seraient moins disposées qu'elles ne sont aujourd'hui à veiller à ce que les débats de l'Assemblée — au sujet, par exemple, des problèmes coloniaux dont nous venons de parler — suivent un cours modéré et constructif. Car s'il est vrai que la politique est "l'art du possible", nous n'attendons rien de bon de revendications manifestement impossibles à satisfaire, quel que soit le nombre de voix qu'elles pourront recueillir. Nous vivons dans un monde inquiet, et nous devons tous tenir compte de ce fait dans nos revendications, tant pour leur teneur que pour le moment que nous choisissons pour les présenter.

128. Il sera certainement beaucoup question de justice au cours de nos débats. Je voudrais, pour terminer cette partie de mes observations, citer une pensée tirée de ce grand livre de la sagesse musulmane, le *Mathnawi*. Je ne puis me targuer, auprès de mes amis musulmans, d'une grande familiarité avec le *Mathnawi*, mais j'ai été très frappé par ce qu'il y est dit à propos de la justice. Le *Mathnawi* dit qu'il est juste de donner de l'eau à un arbre, mais qu'il n'est pas juste d'en donner à un buisson d'épines. Au cours de cette session, nous pourrions également nous demander s'il est juste et utile, aux fins des buts et des principes des Nations Unies, de consacrer notre temps et notre forum à des discussions qui ne sauraient jamais porter de fruits, mais seulement des épines.

129. Tous les problèmes qui vont se poser à nous dans ce domaine ne seront pas d'ordre exclusivement politique, tant s'en faut. Nous aurons également à examiner des problèmes économiques de caractère très pratique et très urgent: comment nourrir les populations croissantes de l'Asie, comment récolter des fruits sur des terres qui ne produisent à l'heure actuelle que des épines. Après la rupture de la plupart des anciennes relations politiques, sous l'action parfois trop hâtive de ce puissant dissolvant qu'est le nationalisme, il faut trouver de nouvelles méthodes pour résoudre les problèmes permanents que pose le développement économique. L'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer en élaborant et en appliquant des solutions expérimentales pour établir de nouvelles relations entre les pays qui se trouvent être plus développés, non pas tant en ressources naturelles qu'en savoir-faire, et ceux qui ont besoin de se développer et qui manquent encore des ressources voulues, tant en capital qu'en savoir-faire, pour aller eux-mêmes de l'avant, sans aide, au rythme qu'exigent leurs populations.

130. Dans cet effort qui cherche à relever les niveaux de vie dans les pays insuffisamment développés, mon pays a joué son rôle et il continuera de le jouer. Nous contemplons avec la compassion la plus sincère le tableau que plusieurs orateurs ont brossé de la misère et de la détresse dont souffre une si grande part du monde. Nous avons apporté notre contribution aux généreux programmes d'assistance qui sont déjà en voie d'exécution et qui promettent. Nous nous intéressons par-dessus tout aux programmes d'assistance technique auxquels nous participons déjà, et nous sommes pleinement conscients du fait que la misère qui sévit dans d'autres régions provient non pas d'un manque de ressources, mais de l'absence des connaissances techniques et du savoir-faire qui permettraient aux populations de ces pays de développer elles-mêmes leurs ressources, à leur propre profit. Nous croyons que c'est par la diffusion des connaissances techniques qui ont permis au monde occidental d'accomplir des progrès aussi marqués que d'autres régions du monde pourront évoluer dans la même voie et vers le même but. Nous reconnaissons que lorsque les ressources locales sont insuffisantes, il pourra falloir encore une certaine aide financière au cours de l'exécution de ce processus. Cependant, dans l'intérêt même des pays insuffisamment développés, et notamment de leur indépendance tant économique que politique, nous croyons que la forme d'aide la plus efficace est celle qui permettra à ces pays, grâce à des progrès dans le domaine des connaissances techniques, de s'aider eux-mêmes.

131. Les pays insuffisamment développés ont besoin de ce que le président Roosevelt, parlant d'une autre situation critique, appelait "l'amorçage de la pompe", et, comme le Premier Ministre du Canada l'a dit récemment en parlant du Plan de Colombo, nous espérons "non seulement qu'il élèvera les niveaux de vie des populations qui bénéficient de ce plan, mais également qu'il suscitera à l'égard de leurs pays assez de confiance pour amorcer un tel flot d'investissements, étrangers et nationaux, que toute la partie méridionale de l'Asie connaîtra la prospérité". Et ce n'est pas exclusivement à l'Asie que nous pensons, mais à tous les pays dont

les populations ont désespérément besoin d'une aide impartiale et inconditionnelle.

132. Un certain groupe de Membres des Nations Unies qui se considèrent comme développés ne font rien au sujet de ces problèmes, si ce n'est, je regrette de devoir le dire, de les exploiter à des fins de propagande. Ils ne veulent même pas faire partie des diverses institutions spécialisées des Nations Unies.

133. Nous qui cherchons à nous attaquer sur le plan pratique aux besoins des régions insuffisamment développées, nous voudrions que ceux qui parlent au nom de ces populations au sein de notre Assemblée comprennent quelques-unes de nos difficultés. Ce n'est pas que nous ne veuillons pas nous imposer des charges fiscales aussi lourdes que celles d'autres pays, mais c'est que mon gouvernement doit consacrer une grande partie de son budget aux dépenses stériles, improductives, mais cependant essentielles, qu'il faut encourir pour assurer à notre peuple, à cette heure de l'histoire du monde, un minimum de sécurité; il s'agit en quelque sorte d'une prime d'assurance minimum que nous croyons prudent de payer pour protéger notre liberté et prévenir une troisième guerre mondiale. Pour citer à nouveau notre Premier Ministre, nous espérons et nous croyons qu'"une fois prises les mesures qui doivent assurer notre propre sécurité et celle des peuples libres, à laquelle la nôtre est liée, une fois que l'on ne redoutera plus trop la terrible menace qui ne paraît pas diminuer, les Canadiens voudront participer, dans une plus large mesure qu'ils ne le font aujourd'hui, à l'œuvre qui consiste à aider leurs frères humains moins fortunés à améliorer leur sort". Et d'ailleurs, nous sommes persuadés que la contribution que nous apportons à l'heure actuelle n'est pas sans avoir son importance.

134. J'ai lié l'expansion de nos programmes de développement économique et d'assistance technique à la question du désarmement et de la sécurité collective. Pour employer une image simpliste, c'est du même puits qu'il faut tirer l'eau et pour l'un et pour l'autre; nous nous trouvons inévitablement en face du problème des priorités. Il n'est pas facile d'arriver à un équilibre, mais nous devons faire de notre mieux, avec nos modestes lumières, pour le réaliser. Je n'ai pas honte, en l'occurrence, de la contribution de mon pays.

135. Dans cette déclaration liminaire, j'ai essayé de dégager une certaine conception de l'Organisation des Nations Unies, une conception qui nous servira de guide dans la politique que ma délégation appliquera lorsqu'elle cherchera sa voie à travers les interprétations juridiques, souvent subtiles et contradictoires, auxquelles la Charte des Nations Unies sera vraisemblablement soumise. Peut-être devrions-nous avoir plus souvent recours, pour nous guider, à des avis consultatifs de la Cour internationale de Justice. Il y a cependant un problème sur lequel j'espère que l'accord général se fera, encore que cet accord ne suffise pas à le résoudre. Je veux parler de l'admission de nouveaux Membres.

136. Je ne doute nullement que, dans l'esprit de la plupart et probablement de tous les fondateurs réunis à San-Francisco, l'Organisation des Nations Unies ne fût destinée à devenir, avec le temps, une organisation universelle. Il est vrai que des dispositions restrictives figurent dans la Charte à l'égard des Etats ex-ennemis, mais elles n'avaient pas pour but de les exclure à jamais. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer en détail nos raisons, mais permettez-moi de déclarer simplement que j'ai la conviction que ni le droit de veto ni l'Article 4 de la Charte n'ont été conçus pour empêcher l'entrée dans l'Organisation d'aucun Etat indépendant digne de ce nom. Je ne préconise pas un "marché" mais, comme l'a dit le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel, une "universalité réelle". Comme il l'a dit, il est certain que, malgré l'impasse dans laquelle nous nous trouvons pour d'autres questions, nous devrions pouvoir avancer la solution de ce problème au cours de la présente session, encore que l'Assemblée générale ne puisse à elle seule trouver une issue à l'impasse qui immobilise les grandes Puissances.

137. Tout ce que j'ai dit peut se résumer en une seule phrase, en une définition. Si j'ai gardé mon texte, si je puis dire, pour la fin, c'est qu'il peut, je crois, s'appliquer utilement à tout ce que j'ai dit. C'est une définition de la nation, empruntée à l'ouvrage de saint Augustin, *La Cité de Dieu*: "Une nation est l'association d'êtres raisonnables, unis dans le partage pacifique des choses qu'ils chérissent." Il est difficile pour nous, individuellement ou collectivement, de nous y conformer, mais si nous venons ici, prêts à agir en êtres raisonnables et à tenter dans quelque mesure d'unir le plus grand nombre possible d'entre nous, nous aurons bien servi notre pays et les Nations Unies, en cette heure critique de l'histoire du monde.

La séance est levée à 18 h. 5.

Printed in Canada

Q—86001—November 1952—700